

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 964

13 avril 2012

SOMMAIRE

Aberdeen Global	46259	Erable S.à r.l.	46240
Aberdeen Global Services S.A.	46260	Ermitage European Absolute Fund	46240
Alex-Ander S.A.	46261	Euro-Creativ SA	46271
Alex-Ander S.A.	46260	European and Mediterranean Finance Holding S.A.	46240
Alexander Schirrah Peinture S. à r. l.	46259	EZD S.à r.l.	46226
Allmat Locations S.A.	46261	Finpic S.A.	46241
Allmat Locations S.A.	46261	Gabriel Investments S. à r.l.	46241
Alpha International Business S.à r.l.	46238	Graham Packaging European Holdings (Luxembourg) II S.à r.l.	46263
Alpha Square S.A.	46262	International Alma Group Holdings S.A.	46242
Alto Advisory S.à r.l.	46259	Mela S.A.	46242
Altrans S.A.	46262	Op der Réimerbreck S.à r.l.	46239
Altrans S.A.	46262	Porto Conte S.A.	46244
Anemoi International Luxembourg S.à r.l.	46271	Real Holding S.A.	46243
Antibe Polski S.A.	46256	Rentaleih S.A.	46243
APN Holding S.A.	46272	Robaco S.A.	46243
APN Holding S.A.	46272	Siegen SA	46244
APN Holding S.A.	46262	State Street Services (Luxembourg) S.A.	46256
Argousier S.A.	46260	Sunrise Communications International S.A.	46256
Art. C. Peinture S.à r.l.	46263	TALMIN PRIVATE S.A., société de gestion de patrimoine familial	46257
A. Schulman Holdings S.à r.l.	46257	Taylor Wimpey Finance (Gibraltar) 2005 Limited	46258
A. Schulman Sàrl	46258	Thermolux	46241
A. Schulman Sàrl & Cie, SCS	46258	Trifa SCI	46259
Assurances Rohmann S.à r.l.	46263	UBS Access Sicav	46261
Atrium Development S.A.	46257		
Avrius S.A.	46272		
Brantano Luxembourg S.A.	46242		
CEO Médias S.A.	46238		
CETP II Foundry S.à r.l.	46239		
Dossen Participations S.C.A.	46239		

EZD S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1466 Luxembourg, 6, rue Jean Engling.

R.C.S. Luxembourg B 167.127.

STATUTES

In the year two thousand and twelve, on the seventeenth of February;

Before Us M^e Carlo WERSANDT, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, undersigned;

THERE APPEARED:

Mrs. Maria TKACHENKO, born VERKHOVSKY, chartered accountant, born in Moscow (Russia), on the 3rd of May 1974, professionally residing at 6, rue Jean Engling, L-1466 Luxembourg.

Such appearing person has requested the notary to document the deed of incorporation of a private limited liability company ("société à responsabilité limitée"), which she wishes to incorporate and the articles of association of which shall be as follows:

A. Name - Duration - Purpose - Registered office

Art. 1. Name. There hereby exists among the current owners of the shares and/or anyone who may be a partner in the future, a company in the form of a private limited liability company ("société à responsabilité limitée") under the name of "EZD S.à r.l." (the "Company").

Art. 2. Duration. The Company is incorporated for an unlimited duration. It may be dissolved at any time and without cause by a resolution of the general meeting of partners, adopted in the manner required for an amendment of these articles of association.

Art. 3. Purpose.

3.1 The Company's purpose is the provision of domiciliation, management services, management consulting services and statutory auditor services.

3.2 The Company's purpose may also include the creation, holding, development and realization of a portfolio, consisting of interests and rights of any kind and of any other form of investment in entities of the Grand Duchy of Luxembourg and in foreign entities, whether such entities exist or are to be created, especially by way of subscription, acquisition by purchase, sale or exchange of securities or rights of any kind whatsoever, such as any equity instruments, debt instruments, patents and licenses, as well as the administration and control of such portfolio.

3.3 The Company may further:

- grant any form of guarantee or security for the performance of any obligations of the Company or of any entity, in which it holds a direct or indirect interest or right of any kind or in which the Company has invested in any other manner or which forms part of the same group of entities as the Company, or of any manager or any other officer or agent of the Company or of any entity, in which it holds a direct or indirect interest or right of any kind or in which the Company has invested in any other manner or which forms part of the same group of entities as the Company; and

- lend funds, provide guarantees or otherwise assist any entity, in which it holds a direct or indirect interest or right of any kind or in which the Company has invested in any other manner or which forms part of the same group of entities as the Company.

3.4 The Company may carry out all transactions, which directly or indirectly serve its purpose. Within such purpose, the Company may especially:

- raise funds through borrowing in any form or by issuing any securities or debt instruments, including bonds, by accepting any other form of investment or by granting any rights of whatever nature, subject to the terms and conditions of the law;

- participate in the incorporation, development and/or control of any entity in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad; and

- act as a partner/partner with unlimited or limited liability for the debts and obligations of any Luxembourg or foreign entities.

Art. 4. Registered office.

4.1 The Company's registered office is established in the municipality of Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

4.2 Within the same municipality, the Company's registered office may be transferred by a resolution of the board of managers.

4.3 It may be transferred to any other municipality in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of the general meeting of partners, adopted in the manner required for an amendment of these articles of association.

4.4 Branches or other offices may be established either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by a resolution of the board of managers.

B. Share capital - Shares - Register of partners - Ownership and Transfer of shares

Art. 5. Share capital.

5.1 The Company's share capital is set at 12,500.-EUR (twelve thousand five hundred Euros), consisting of 10 (ten) shares having a par value of 1,250.-EUR (one thousand two hundred and fifty Euros) each.

5.2 Under the terms and conditions provided by law, the Company's share capital may be increased or reduced by a resolution of the general meeting of partners, adopted in the manner required for an amendment of these articles of association.

Art. 6. Shares.

6.1 The Company's share capital is divided into shares, each of them having the same par value.

6.2 The Company may have one or several partners, with a maximum number of forty (40), unless otherwise provided by law.

6.3 A partner's right in the Company's assets and profits shall be proportional to the number of shares held by him/her/it in the Company's share capital.

6.4 The death, legal incapacity, dissolution, bankruptcy or any other similar event regarding the sole partner, as the case may be, or any other partner shall not cause the Company's dissolution.

6.5 The Company may repurchase or redeem its own shares under the condition that the repurchased or redeemed shares be immediately cancelled and the share capital reduced accordingly.

6.6 The Company's shares are in registered form.

Art. 7. Register of partners.

7.1 A register of partners will be kept at the Company's registered office, where it will be available for inspection by any partner. This register of partners will in particular contain the name of each partner, his/her/its residence or registered or principal office, the number of shares held by such partner, any transfer of shares, the date of notification or acceptance by the Company of such transfer pursuant to these articles of association as well as any security rights granted on shares.

7.2 Each partner will notify the Company by registered letter his/her/its address and any change thereof. The Company may rely on the last address of a partner received by it.

Art. 8. Ownership and Transfer of shares.

8.1 Proof of ownership of shares may be established through the recording of a partner in the register of partners. Certificates of the recordings in the register of partners will be issued and signed by the chairman of the board of managers, by any two of its members or by the sole manager, as the case may be, upon request and at the expense of the relevant partner.

8.2 The Company will recognise only one holder per share. In case a share is owned by several persons, they must designate a single person to be considered as the sole owner of that share in relation to the Company. The Company is entitled to suspend the exercise of all rights attached to a share held by several owners until one owner has been designated.

8.3 The Company's shares are freely transferable, among existing partners. Inter vivos, they may only be transferred to new partners subject to the approval of such transfer given by the partners, including the transferor, representing in the aggregate seventy-five per cent (75%) of the share capital at least. Unless otherwise provided by law, the shares may not be transmitted by reason of death to non-partners, except with the approval of partners representing in the aggregate seventy-five per cent (75%) of the voting rights of the surviving partners at least.

8.4 Any transfer of shares will need to be documented through a transfer agreement in writing under private seal or in notarised form, as the case may be, and such transfer will become effective towards the Company and third parties upon notification of the transfer to or upon the acceptance of the transfer by the Company, following which any member of the board of managers may record the transfer in the register of partners.

8.5 The Company, through any of its managers, may also accept and enter into the register of partners any transfer referred to in any correspondence or in any other document which establishes the transferor's and the transferee's consent.

C. General meeting of partners

Art. 9. Powers of the general meeting of partners.

9.1 The Partners exercise their collective rights in the general meeting of partners, which constitutes one of the Company's corporate bodies.

9.2 If the Company has only one partner, such partner shall exercise the powers of the general meeting of partners. In such case and to the extent applicable and where the term "sole partner" is not expressly mentioned in these articles of association, a reference to the "general meeting of partners" used in these articles of association is to be construed as being a reference to the "sole partner".

9.3 The general meeting of partners is vested with the powers expressly reserved to it by law and by these articles of association.

9.4 In case of plurality of partners and if the number of partners does not exceed twenty-five (25), instead of holding general meetings of partners, the partners may also vote by resolution in writing, subject to the terms and conditions of the law. To the extent applicable, the provisions of these articles of association regarding general meetings of partners shall apply with respect to such vote by resolution in writing.

Art. 10. Convening general meetings of partners.

10.1 The general meeting of partners of the Company may at any time be convened by the board of managers, by the statutory auditor(s), if any, or by partners representing in the aggregate more than fifty per cent (50%) of the Company's share capital, as the case may be, to be held at such place and on such date as specified in the notice of such meeting.

10.2 In case the Company has more than twenty-five (25) partners, an annual general meeting must be held in the municipality where the Company's registered office is located or at such other place as may be specified in the notice of such meeting. The annual general meeting of partners must be convened within a period of six (6) months from closing the Company's accounts.

10.3 The convening notice for any general meeting of partners must contain the agenda of the meeting, the place, date and time of the meeting, and such notice is to be sent to each partner by registered letter at least eight (8) days prior to the date scheduled for the meeting.

10.4 If all the partners are present or represented at a general meeting of partners and if they state that they have been informed of the agenda of the meeting, the general meeting of partners may be held without prior notice.

Art. 11. Conduct of general meetings of partners - Vote by resolution in writing.

11.1 A board of the meeting shall be formed at any general meeting of partners, composed of a chairman, a secretary and a scrutineer, each of whom shall be appointed by the general meeting of partners and who need neither be partners, nor members of the board of managers. The board of the meeting shall especially ensure that the meeting is held in accordance with applicable rules and, in particular, in compliance with the rules in relation to convening, majority requirements, vote tallying and representation of partners.

11.2 An attendance list must be kept at any general meeting of partners.

11.3 Quorum and vote

11.3.1 Each share entitles to one (1) vote.

11.3.2 Unless otherwise provided by law or by these articles of association, resolutions of the partners are validly passed when adopted by partners representing more than fifty per cent (50%) of the Company's share capital on first call. If such majority has not been reached on first call, the partners shall be convened or consulted for a second time. On second call, the resolutions will be validly adopted with a majority of votes validly cast, regardless of the portion of capital represented.

11.4 A partner may act at any general meeting of partners by appointing another person, partner or not, as his/her/its proxy in writing by a signed document transmitted by mail, facsimile, electronic mail or by any other means of communication, a copy of such appointment being sufficient proof thereof. One person may represent several or even all partners.

11.5 Any partner who participates in a general meeting of partners by conferencecall, video-conference or by any other means of communication which allow such partner's identification and which allow that all the persons taking part in the meeting hear one another on a continuous basis and may effectively participate in the meeting, is deemed to be present for the computation of quorum and majority.

11.6 Each partner may vote at a general meeting of partners through a signed voting form sent by mail, facsimile, electronic mail or by any other means of communication to the Company's registered office or to the address specified in the convening notice. The partners may only use voting forms provided by the Company which contain at least the place, date and time of the meeting, the agenda of the meeting, the proposals submitted to the resolution of the meeting as well as for each proposal three boxes allowing the partner to vote in favour of or against the proposed resolution or to abstain from voting thereon by marking with a cross the appropriate box. The Company will only take into account voting forms received prior to the general meeting of partners which they relate to.

11.7 The board of managers may determine all other conditions that must be fulfilled by the partners for them to take part in any general meeting of partners.

Art. 12. Amendment of the articles of association. Subject to the terms and conditions provided by law, these articles of association may be amended by a resolution of the general meeting of partners, adopted by a (i) majority of partners (ii) representing in the aggregate seventy-five per cent (75%) of the share capital at least.

Art. 13. Minutes of general meetings of partners.

13.1 The board of any general meeting of partners shall draw minutes of the meeting which shall be signed by the members of the board of the meeting as well as by any partner who requests to do so.

13.2 The sole partner, as the case may be, shall also draw and sign minutes of his/her/its resolutions.

13.3 Any copy and excerpt of such original minutes to be produced in judicial proceedings or to be delivered to any third party, shall be certified conforming to the original by the notary having had custody of the original deed, in case the meeting has been recorded in a notarial deed, or shall be signed by the chairman of the board of managers, by any two of its members or by the sole manager, as the case may be.

D. Management

Art. 14. Powers of the board of managers.

14.1 The Company shall be managed by one or several managers, who need not be partners of the Company. In case of plurality of managers, the managers shall form a board of managers being the corporate body in charge of the Company's management and representation. To the extent applicable and where the term "sole manager" is not expressly mentioned in these articles of association, a reference to the "board of managers" used in these articles of association is to be construed as being a reference to the "sole manager".

14.2 The board of managers is vested with the broadest powers to take any actions necessary or useful to fulfill the corporate object, with the exception of the actions reserved by law or by these articles of association to the partner(s).

14.3 The Company's daily management and the Company's representation in connection with such daily management may be delegated to one or several managers or to any other person, partner or not, acting alone or jointly as agent of the Company. Their appointment, revocation and powers shall be determined by a resolution of the board of managers.

14.4 The Company may also grant special powers by notarised proxy or private instrument to any persons acting alone or jointly as agents of the Company.

Art. 15. Composition of the board of managers. The board of managers must choose from among its members a chairman of the board of managers. It may also choose a secretary, who needs neither be a partner, nor a member of the board of managers.

Art. 16. Election and Removal of managers and Term of the office.

16.1 Managers shall be elected by the general meeting of partners, which shall determine their class, their remuneration and the term of their office.

16.2 Any manager may be removed at any time, without notice and without cause by the general meeting of partners. A manager, who is also partner of the Company, shall not be excluded from voting on his/her/its own revocation.

16.3 Any manager shall hold office until its/his/her successor is elected. Any manager may also be re-elected for successive terms.

Art. 17. Convening meetings of the board of managers.

17.1 The board of managers shall meet upon call by its chairman or by any two (2) of its members at the place indicated in the notice of the meeting as described in the next paragraph.

17.2 Written notice of any meeting of the board of managers must be given to the managers twenty-four (24) hours at least in advance of the date scheduled for the meeting by mail, facsimile, electronic mail or any other means of communication, except in case of emergency, in which case the nature and the reasons of such emergency must be indicated in the notice. Such convening notice is not necessary in case of assent of each manager in writing by mail, facsimile, electronic mail or by any other means of communication, a copy of such signed document being sufficient proof thereof. Also, a convening notice is not required for a board meeting to be held at a time and location determined in a prior resolution adopted by the board of managers. No convening notice shall furthermore be required in case all members of the board of managers are present or represented at a meeting of the board of managers or in the case of resolutions in writing pursuant to these articles of association.

Art. 18. Conduct of meetings of the board of managers.

18.1 The chairman of the board of managers shall preside at all meeting of the board of managers. In his/her/its absence, the board of managers may appoint another manager as chairman pro tempore.

18.2 Quorum

The board of managers can deliberate or act validly only if a majority of its members are present or represented at a meeting of the board of managers.

18.3 Vote

Resolutions are adopted with the approval of a majority of votes of the members present or represented at a meeting of the board of managers. The chairman shall not have a casting vote.

18.4 Any manager may act at any meeting of the board of managers by appointing any other manager as his/her/its proxy in writing by mail, facsimile, electronic mail or by any other means of communication, a copy of the appointment being sufficient proof thereof. Any manager may represent one or several of his/her/its colleagues.

18.5 Any manager who participates in a meeting of the board of managers by conference-call, video-conference or by any other means of communication which allow such manager's identification and which allow that all the persons taking part in the meeting hear one another on a continuous basis and may effectively participate in the meeting, is deemed to

be present for the computation of quorum and majority. A meeting of the board of managers held through such means of communication is deemed to be held at the Company's registered office.

18.6 The board of managers may unanimously pass resolutions in writing which shall have the same effect as resolutions passed at a meeting of the board of managers duly convened and held. Such resolutions in writing are passed when dated and signed by all managers on a single document or on multiple counterparts, a copy of a signature sent by mail, facsimile, e-mail or any other means of communication being sufficient proof thereof. The single document showing all the signatures or the entirety of signed counterparts, as the case may be, will form the instrument giving evidence of the passing of the resolutions, and the date of such resolutions shall be the date of the last signature.

18.7 Any manager who has, directly or indirectly, a proprietary interest in a transaction submitted to the approval of the board of managers which conflicts with the Company's interest, must inform the board of managers of such conflict of interest and must have his/her/its declaration recorded in the minutes of the board meeting. The relevant manager may not take part in the discussions on and may not vote on the relevant transaction. Where the Company has a sole manager and the sole manager has, directly or indirectly, a proprietary interest in a transaction entered into between the sole manager and the Company, which conflicts with the Company's interest, such conflicting interest must be disclosed in the minutes recording the relevant transaction. This article 18.7 shall not be applicable to current operations entered into under normal conditions.

Art. 19. Minutes of meetings of the board of managers.

19.1 The secretary, or if no secretary has been appointed, the chairman, shall draw minutes of any meeting of the board of managers, which shall be signed by the chairman and by the secretary, as the case may be.

19.2 The sole manager, as the case may be, shall also draw and sign minutes of his/her/its resolutions.

19.3 Any copy and excerpt of any such original minutes to be produced in judicial proceedings or to be delivered to any third party shall be signed by the chairman of the board of managers, by any two of its members or by the sole manager, as the case may be.

Art. 20. Dealings with third parties. The Company will be bound towards third parties in all circumstances by the signature of any manager. The Company will be bound towards third parties by the signature of any agent(s) to whom the power in relation to the Company's daily management has been delegated acting alone or jointly, subject to the rules and the limits of such delegation.

E. Supervision

Art. 21. Statutory auditor(s) - Independent auditor(s).

21.1 In case the Company has more than twenty-five (25) partners, its operations shall be supervised by one or several statutory auditors, who may be partners or not.

21.2 The general meeting of partners shall determine the number of statutory auditors, shall appoint them and shall fix their remuneration and term of the office. A former or current statutory auditor may be reappointed by the general meeting of partners.

21.3 Any statutory auditor may be removed at any time, without notice and without cause by the general meeting of partners.

21.4 The statutory auditors have an unlimited right of permanent supervision and control of all operations of the Company.

21.5 The statutory auditors may be assisted by an expert in order to verify the Company's books and accounts. Such expert must be approved by the Company.

21.6 In case of plurality of statutory auditors, they will form a board of statutory auditors, which must choose from among its members a chairman. It may also choose a secretary, who needs neither be a partner, nor a statutory auditor. Regarding the convening and conduct of meetings of the board of statutory auditors the rules provided in these articles of association relating to the convening and conduct of meetings of the board of managers shall apply.

21.7 If the Company exceeds two (2) of the three (3) criteria provided for in the first paragraph of article 35 of the law of 19 December 2002 regarding the Trade and Companies Register and the accounting and annual accounts of undertakings for the period of time as provided in article 36 of the same law, the statutory auditors will be replaced by one or several independent auditors, chosen among the members of the Institut des réviseurs d'entreprises, to be appointed by the general meeting of partners, which determines the duration of his/her/their office.

F. Financial year - Profits - Interim dividends

Art. 22. Financial year. The Company's financial year shall begin on the first day of January of each year and shall terminate on the last day of December of the same year.

Art. 23. Profits.

23.1 From the Company's annual net profits five per cent (5%) at least shall be allocated to the Company's legal reserve. This allocation shall cease to be mandatory as soon and as long as the aggregate amount of the Company's reserve amounts to ten per cent (10%) of the Company's share capital.

23.2 Sums contributed to the Company by a partner may also be allocated to the legal reserve, if the contributing partner agrees with such allocation.

23.3 In case of a share capital reduction, the Company's legal reserve may be reduced in proportion so that it does not exceed ten per cent (10%) of the share capital.

23.4 Under the terms and conditions provided by law, the general meeting of partners will determine how the remainder of the Company's annual net profits will be used in accordance with the law and these articles of association.

Art. 24. Interim dividends - Share premium.

24.1 The board of managers or the general meeting of partners may proceed to the payment of interim dividends, under the reservation that (i) interim accounts have been drawn-up showing that sufficient funds are available, (ii) the amount to be distributed does not exceed total profits made since the end of the last financial year for which the annual accounts have been approved, plus any profits carried forward and sums drawn from reserves available for this purpose, less losses carried forward and any sums to be placed to reserve pursuant to the requirements of the law or of these articles of association and (iii) the Company's auditor, if any, has stated in his/her report to the board of managers that the first two conditions have been satisfied.

24.2 The share premium, if any, may be freely distributed to the partner(s) by a resolution of the partner(s) or of the manager(s), subject to any legal provisions regarding the inalienability of the share capital and of the legal reserve.

G. Liquidation

Art. 25. Liquidation. In the event of the Company's dissolution, the liquidation shall be carried out by one or several liquidators, individuals or legal entities, appointed by the general meeting of partners resolving on the Company's dissolution which shall determine the liquidators'/liquidator's powers and remuneration.

H. Governing law

Art. 26. Governing law. These articles of association shall be construed and interpreted under and shall be governed by Luxembourg law. All matters not governed by these articles of association shall be determined in accordance with the law of 10 August 1915 governing commercial companies, as amended.

Transitional provisions

1) The Company's first financial year shall begin on the date of the Company's incorporation and shall end on December 31, 2012.

2) Interim dividends may also be made during the Company's first financial year.

Subscription and Payment

The articles thus having been established, the ten (10) shares have been subscribed by the sole shareholder, Mrs. Maria TKACHENKO, born VERKHOVSKY, prenamed, and fully paid up by the aforesaid subscriber by payment in cash, so that the amount of twelve thousand five hundred Euros (12,500.-EUR) is from this day on at the free disposal of the Company, as it has been proved to the officiating notary by a bank certificate, who states it expressly.

Costs

The aggregate amount of the costs, expenditures, remunerations or expenses, in any form whatsoever, which the Company incurs or for which it is liable by reason of the present deed, is approximately one thousand Euros.

Resolutions taken by the sole shareholder

The aforementioned appearing person, representing the whole of the subscribed share capital, has adopted the following resolutions as sole shareholder:

1. The number of managers is fixed at three (3).

2. The following persons are appointed as managers of the Company:

(a) Mrs. Maria TKACHENKO, born VERKHOVSKY, chartered accountant, born in Moscow (Russia), on the 3rd of May 1974, professionally residing at 6, rue Jean Engling, L-1466 Luxembourg;

(b) Mr. Gareth PUGH, manager, born in Edinburgh, Scotland, on the 7th June 1970, professionally residing at 6, rue Jean Engling, L-1466 Luxembourg;

(c) Mrs. Yulia TIMOFEEVA, engineer, born in Saint-Petersbourg (Russia), on the 12th of October 1979, professional residing at 6, rue Jean Engling, L-1466 Luxembourg.

3. The Company's registered office is established in L-1466, Luxembourg, 6, rue Jean Engling.

Statement

The undersigned notary, who understands and speaks English and French, states herewith that, on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same appearing person, and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

WHEREOF, the present deed was drawn up in Luxembourg, at the date indicated at the beginning of the document.

After reading the present deed to the appearing person, known to the notary by name, first name, civil status and residence, the said appearing person has signed with Us, the notary, the present deed.

Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mille douze, le dix-sept février;

Pardevant Nous Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, soussigné;

A COMPARU:

Madame Maria TKACHENKO, née VERKHOVSKY, expert-comptable, née à Moscou (Russie), le 3 mai 1974, demeurant professionnellement à 6, rue Jean Engling, L-1466 Luxembourg.

Laquelle comparante a requis le notaire soussigné de dresser l'acte d'une société à responsabilité limitée qu'elle déclare constituer et dont les statuts seront comme suit:

A. Nom - Durée - Objet - Siège social

Art. 1^{er}. Nom. Il existe entre les propriétaires actuels des parts sociales et/ou toute personne qui sera un associé dans le futur, une société dans la forme d'une société à responsabilité limitée sous la dénomination "EZD S.à r.l" (la "Société").

Art. 2. Durée. La Société est constituée pour une durée illimitée. Elle pourra être dissoute à tout moment et sans cause par une décision de l'assemblée générale des associés, prise aux conditions requises pour une modification des présents statuts.

Art. 3. Objet.

3.1 La Société a pour objet de fournir des services de domiciliation, gestion/direction d'entreprises, conseiller en gestion/direction d'entreprises et des services de «commissariat aux comptes».

3.2 L'objet de la Société pourra également inclure la création, la détention, le développement et la réalisation d'un portefeuille se composant de participations et de droits de toute nature, et de toute autre forme d'investissement dans des entités du Grand-duché de Luxembourg et dans des entités étrangères, que ces entités soient déjà existantes ou encore à créer, notamment par souscription, acquisition par achat, vente ou échange de titres ou de droits de quelque nature que ce soit, tels que des titres participatifs, des titres représentatifs d'une dette, des brevets et des licences, ainsi que la gestion et le contrôle de ce portfolio.

3.3 La Société pourra également:

- accorder toute forme de garantie et sûreté pour l'exécution de toute obligation de la Société ou de toute entité dans laquelle la Société détient un intérêt direct ou indirect ou un droit de toute nature, ou dans laquelle la Société a investi de toute autre manière, ou qui fait partie du même groupe d'entités que la Société, ou de tout directeur ou autre titulaire ou agent de la Société, ou de toute entité dans laquelle la Société détient un intérêt direct ou indirect ou un droit de toute nature, ou dans laquelle la Société a investi de toute autre manière, ou qui fait partie du même groupe d'entités que la Société; et

- accorder des prêts, fournir des garanties ou assister toute entité dans laquelle la Société détient un intérêt direct ou indirect ou un droit de toute nature, ou dans laquelle la Société a investi de toute autre manière, ou qui fait partie du même groupe d'entités que la Société, ou assister une telle entité de toute autre manière.

3.4 La société peut réaliser toutes les transactions qui serviront directement ou indirectement son objet. Dans le cadre de son objet la Société peut notamment:

- rassembler des fonds, notamment en faisant des emprunts auprès de qui que ce soit ou en émettant tous titres participatifs ou tous titres représentatifs d'une dette, incluant des obligations, en acceptant toute autre forme d'investissement ou en accordant tous droits de toute nature;

- participer à la constitution, au développement et/ou au contrôle de toute entité dans le Grand-duché de Luxembourg ou à l'étranger; et

- agir comme associé/actionnaire responsable indéfiniment ou de façon limitée pour les dettes et engagements de toute société du Grand-duché de Luxembourg ou à l'étranger.

Art. 4. Siège social.

4.1 Le siège social de la Société est établi dans la commune de Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

4.2 Le siège social pourra être transféré à l'intérieur de la même commune par décision du conseil de gérance.

4.3 Il pourra être transféré dans toute autre commune du Grand-duché de Luxembourg par une décision de l'assemblée générale des associés, prise aux conditions requises pour une modification des présents statuts.

4.4 Il peut être créé, par une décision du conseil de gérance, des succursales ou bureaux, tant dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

B. Capital social - Parts sociales - Registre des associés - Propriété et Transfert des parts sociales

Art. 5. Capital social.

5.1 La Société a un capital social de 12.500,-EUR (douze mille cinq cents euros) représenté par 10 (dix) parts sociales ayant une valeur nominale de 1.250,-EUR (mille deux cent cinquante euros) chacune.

5.2 Aux conditions et termes prévus par la loi, le capital social de la Société pourra être augmenté ou réduit par une décision de l'assemblée générale des associés, prise aux conditions requises pour une modification des présents statuts.

Art. 6. Parts sociales.

6.1 Le capital social de la Société est divisé en parts sociales ayant chacune la même valeur nominale.

6.2 La Société peut avoir un ou plusieurs associés, étant précisé que le nombre des associés est limité à quarante (40), sauf disposition contraire de la loi.

6.3 Le droit d'un associé dans les actifs et les bénéfices de la Société est proportionnel au nombre de parts sociales qu'il détient dans le capital social de la Société.

6.4 Le décès, l'incapacité, la dissolution, la faillite ou tout autre événement similaire concernant tout associé ou l'associé unique, le cas échéant, n'entraînera pas la dissolution de la Société.

6.5 La Société pourra racheter ou retirer ses propres parts sociales, sous réserve d'une annulation immédiate des parts sociales rachetées ou retirées et d'une réduction du capital social correspondante.

6.6 Les parts sociales de la Société sont émises sous forme nominative.

Art. 7. Registre des associés.

7.1 Un registre des associés sera tenu au siège social de la Société et pourra y être consulté par tout associé de la Société. Ce registre contiendra en particulier le nom de chaque associé, son domicile ou son siège social ou son siège principal, le nombre de parts sociales détenues par tel associé, tout transfert de parts sociales, la date de la notification ou de l'acceptation par la Société de ce transfert conformément aux présents statuts ainsi que toutes garanties accordées sur des parts sociales.

7.2 Chaque associé notifiera son adresse à la Société par lettre recommandée, ainsi que tout changement d'adresse ultérieur. La Société peut considérer comme exacte la dernière adresse de l'associé qu'elle a reçue.

Art. 8. Propriété et Transfert de parts sociales.

8.1 La preuve du titre de propriété concernant des parts sociales peut être apportée par l'enregistrement d'un associé dans le registre des associés. Des certificats de ces enregistrements pourront être émis et signés par le président du conseil de gérance, par deux gérants ou par le gérant unique, selon le cas, sur requête et aux frais de l'associé en question.

8.2 La Société ne reconnaît qu'un seul propriétaire par part sociale. Si une part sociale est détenue par plus d'une personne, ces personnes doivent désigner un mandataire unique qui sera considéré comme le seul propriétaire de la part sociale à l'égard de la Société. Celle-ci a le droit de suspendre l'exercice de tous les droits attachés à une telle part sociale jusqu'à ce qu'une personne soit désignée comme étant propriétaire unique.

8.3 Les parts sociales sont librement cessibles entre associés. Les parts sociales ne peuvent être cédées entre vifs à des non-associés qu'avec l'agrément donné par les associés, y compris le cédant, représentant au moins soixante-quinze pour cent (75%) du capital social. Sauf stipulation contraire par la loi, en cas de décès d'un associé, les parts sociales de ce dernier ne peuvent être transmises à des non-associés que moyennant l'agrément, donné par les associés, représentant au moins soixante-quinze pour cent (75%) des droits de vote des associés survivants.

8.4 Toute cession de part social doit être documentée par un contrat de cession écrite sous seing privé ou sous forme authentique, le cas échéant, et ce transfert sera opposable à la Société et aux tiers sur notification de la cession à la Société ou par l'acceptation de la cession par la Société, à la suite desquelles tout gérant pourra enregistrer la cession.

8.5 La Société, par l'intermédiaire de n'importe lequel de ses gérants, peut aussi accepter et entrer dans le registre des associés toute cession à laquelle toute correspondance ou tout autre document fait référence et établit les consentements du cédant et du cessionnaire.

C. Assemblée générale des associés

Art. 9. Pouvoirs de l'assemblée générale des associés.

9.1 Les associés de la Société exercent leurs droits collectifs au sein de l'assemblée générale des associés, qui constitue un des organes de la Société.

9.2 Si la Société ne possède qu'un seul associé, cet associé exercera les pouvoirs de l'assemblée générale des associés. Dans ce cas et lorsque le terme "associé unique" n'est pas expressément mentionné dans les présents statuts, une référence à "l'assemblée générale des associés" utilisée dans les présents statuts doit être lue comme une référence à "l'associé unique".

9.3 L'assemblée générale des associés est investie des pouvoirs qui lui sont expressément réservés par la loi et par les présents statuts.

9.4 En cas de pluralité d'associés et si le nombre d'associés n'excède pas vingt-cinq (25), les associés peuvent, au lieu de tenir une assemblée générale d'associés, voter par résolution écrite, aux termes et conditions prévus par la loi. Le cas

échéant, les dispositions des présents statuts concernant les assemblées générales des associés s'appliqueront au vote par résolution écrite.

Art. 10. Convocation de l'assemblée générale des associés.

10.1 L'assemblée générale des associés de la Société peut à tout moment être convoquée par le conseil de gérance, par le(s) commissaire(s) aux comptes, le cas échéant, ou par les associés représentant au moins cinquante pour cent (50%) du capital social de la Société, pour être tenue au lieu et date précisés dans l'avis de convocation.

10.2 Si la Société compte plus de vingt-cinq (25) associés, une assemblée générale annuelle des associés doit être tenue dans la commune où le siège social de la Société est situé ou dans un autre lieu tel que spécifié dans l'avis de convocation à cette assemblée. L'assemblée générale annuelle des associés doit être convoquée dans un délai de six (6) mois à compter de la clôture des comptes de la Société.

10.3 L'avis de convocation à toute assemblée générale des associés doit contenir l'ordre du jour, le lieu, la date et l'heure de l'assemblée, et cet avis doit être envoyé à chaque associé par lettre recommandée au moins huit (8) jours avant la date prévue de l'assemblée.

10.4 Si tous les associés sont présents ou représentés à une assemblée générale des associés et s'ils déclarent avoir été dûment informés de l'ordre du jour de l'assemblée, l'assemblée générale des associés peut être tenue sans convocation préalable.

Art. 11. Conduite de l'assemblée générale des associés - Vote par résolution écrite.

11.1 Un bureau de l'assemblée doit être constitué à toute assemblée générale des associés, composé d'un président, d'un secrétaire et d'un scrutateur, chacun étant désigné par l'assemblée générale des associés, sans qu'il soit nécessaire qu'ils soient associés ou membres du conseil de gérance. Le bureau de l'assemblée s'assure spécialement que l'assemblée soit tenue conformément aux règles applicables et, en particulier, en accord avec celles relatives à la convocation, aux exigences de majorité, au décompte des votes et à la représentation des associés.

11.2 Une liste de présence doit être tenue à toute assemblée générale des associés.

11.3 Quorum et vote

11.3.1 Chaque part sociale donne droit à un (1) vote.

11.3.2 Sauf exigence contraire dans la loi ou dans les présents statuts, les résolutions des associés sont valablement prises si elles ont été adoptées par les associés représentant au premier vote plus de cinquante pour cent (50%) du capital social de la Société. Si cette majorité n'a pas été obtenue au premier vote, les associés seront convoqués ou consultés une deuxième fois. Au deuxième vote, les résolutions seront valablement adoptées avec une majorité de voix valablement exprimées, quelle que soit la portion du capital présent ou représenté.

11.4 Un associé peut agir à toute assemblée générale des associés en désignant une autre personne, associé ou non, comme son mandataire, par procuration écrite et signée, transmise par courrier, télécopie, courrier électronique ou par tout autre moyen de communication, une copie de cette procuration étant suffisante pour la prouver. Une personne peut représenter plusieurs ou même tous les associés.

11.5 Tout associé qui prend part à une assemblée générale des associés par conférence téléphonique, vidéoconférence ou par tout autre moyen de communication permettant son identification et que toutes les personnes participant à l'assemblée s'entendent mutuellement sans discontinuité et puissent participer pleinement à l'assemblée, est censé être présent pour le calcul du quorum et de la majorité.

11.6 Chaque associé peut voter à l'aide d'un bulletin de vote signé en l'envoyant par courrier, télécopie, courrier électronique ou tout autre moyen de communication au siège social de la Société ou à l'adresse indiquée dans la convocation. Les associés ne peuvent utiliser que les bulletins de vote qui leur auront été procurés par la Société et qui devront indiquer au moins le lieu, la date et l'heure de l'assemblée, l'ordre du jour de l'assemblée, les propositions soumises au vote de l'assemblée, ainsi que pour chaque proposition, trois cases à cocher permettant à l'associé de voter en faveur ou contre la proposition, ou d'exprimer une abstention par rapport à chacune des propositions soumises au vote, en cochant la case appropriée. La Société ne tiendra compte que des bulletins de vote reçus avant la tenue de l'assemblée générale des associés à laquelle ils se réfèrent.

11.7 Le conseil de gérance peut déterminer toutes les autres conditions à remplir par les associés pour pouvoir prendre part à toute assemblée générale des associés.

Art. 12. Modification des statuts. Sous réserve des termes et conditions prévus par la loi, les présents statuts peuvent être modifiés par une décision de l'assemblée générale des associés, adoptée par (i) la majorité des associés (ii) représentant au moins soixante-quinze pour cent (75%) du capital social de la Société.

Art. 13. Procès-verbaux des assemblées générales des associés.

13.1 Le bureau de toute assemblée générale des associés rédige le procès-verbal de l'assemblée, qui doit être signé par les membres du bureau de l'assemblée ainsi que par tout associé qui en fait la demande.

13.2 De même, l'associé unique, le cas échéant, rédige et signe un procès-verbal de ses décisions.

13.3 Toute copie et extrait de procès-verbaux destinés à servir dans une procédure judiciaire ou à être délivrés à un tiers, doivent être certifiés conformes à l'original par le notaire ayant la garde de l'acte authentique, dans le cas où

l'assemblée a été inscrite dans un acte notarié, ou signés par le président du conseil de gérance, par deux gérants ou par le gérant unique, le cas échéant.

D. Gestion

Art. 14. Pouvoirs du conseil de gérance.

14.1 La Société sera gérée par un ou plusieurs gérants qui ne doivent pas nécessairement être des associés. En cas de pluralité de gérants, les gérants constituent un conseil de gérance, étant l'organe chargé de la gérance et de la représentation de la Société. Dans la mesure où le terme "gérant unique" n'est pas expressément mentionné dans les présents statuts, une référence au "conseil de gérance" utilisée dans les présents statuts doit être lue comme une référence au "gérant unique".

14.2 Le conseil de gérance est investi des pouvoirs les plus larges pour prendre toute action nécessaires ou utiles à l'accomplissement de l'objet social, à l'exception des pouvoirs que la loi ou les présents statuts réservent à l'associé/aux associés.

14.3 La gestion journalière de la Société ainsi que représentation de la Société en ce qui concerne cette gestion, peut être déléguée à un ou plusieurs gérants ou à toute autre personne, associé ou non, susceptibles d'agir seuls ou conjointement comme mandataires de la Société. Leur désignation, révocation et l'étendue des pouvoirs délégués sont déterminés par une décision du conseil de gérance.

14.4 La Société pourra également conférer des pouvoirs spéciaux par procuration notariée ou sous seing privé à toute personne agissant seule ou conjointement avec d'autres personnes comme mandataire de la Société.

Art. 15. Composition du conseil de gérance. Le conseil de gérance doit choisir un président du conseil de gérance parmi ses membres. Il peut aussi choisir un secrétaire, qui peut n'être ni associé ni membre du conseil de gérance.

Art. 16. Election et Révocation des gérants et Terme du mandat.

16.1 Les gérants seront élus par l'assemblée générale des associés, qui déterminera leurs émoluments et la durée de leur mandat.

16.2 Tout gérant peut être révoqué à tout moment, sans préavis et sans cause, par l'assemblée générale des associés. Un gérant, étant également associé de la Société, ne sera pas exclu du vote sur sa propre révocation.

16.3 Tout gérant exercera son mandat jusqu'à ce que son successeur ait été élu. Tout gérant sortant peut également être réélu pour des périodes successives.

Art. 17. Convocation des réunions du conseil de gérance.

17.1 Le conseil de gérance se réunit sur convocation du président ou de deux (2) de ses membres au lieu indiqué dans l'avis de convocation tel que décrit au prochain alinéa.

17.2 Un avis de convocation écrit à toute réunion du conseil de gérance doit être donné à tous les gérants par courrier, télécopie, courrier électronique ou tout autre moyen de communication, au moins vingt-quatre (24) heures avant la date prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence, auquel cas l'avis de convocation devra mentionner la nature et les raisons de cette urgence. Il peut être passé outre à la nécessité de pareille convocation en cas d'assentiment écrit de chaque gérant par courrier, télécopie, courrier électronique ou tout autre moyen de communication, une copie d'un tel document écrit étant suffisante pour le prouver. Un avis de convocation n'est pas non plus requis pour des réunions du conseil de gérance se tenant à des heures et à des endroits déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le conseil de gérance. De même, un tel avis n'est pas requis dans le cas où tous les membres du conseil de gérance sont présents ou représentés à une réunion du conseil de gérance, ou dans le cas de décisions écrites conformément aux présents statuts.

Art. 18. Conduite des réunions du conseil de gérance.

18.1 Le président du conseil de gérance préside à toute réunion du conseil de gérance. En son absence, le conseil de gérance peut provisoirement élire un autre gérant comme président pro tempore.

18.2 Quorum

Le conseil de gérance ne peut délibérer et agir valablement que si au moins la moitié de ses membres est présente ou représentée à une réunion du conseil de gérance.

18.3 Vote

Les décisions sont prises à la majorité des votes des gérants présents ou représentés à chaque réunion du conseil de gérance. Le président de la réunion n'a pas de voix prépondérante.

18.4 Tout gérant peut se faire représenter à toute réunion du conseil de gérance en désignant sous forme écrite par courrier, télécopie, courrier électronique ou tout autre moyen de communication tout autre gérant comme son mandataire, une copie étant suffisante pour le prouver. Un gérant peut représenter un ou plusieurs de ses collègues.

18.5 Tout gérant qui prend part à une réunion du conseil de gérance par conférence téléphonique, vidéoconférence ou par tout autre moyen de communication permettant son identification et que toutes les personnes participant à la réunion s'entendent mutuellement sans discontinuité et puissent participer pleinement à cette réunion, est censé être

présent pour le calcul du quorum et de la majorité. Une réunion qui s'est tenue par les moyens de communication susvisés sera censée s'être tenue au siège social de la Société.

18.6 Le conseil de gérance peut à l'unanimité prendre des résolutions écrites ayant le même effet que des résolutions adoptées lors d'une réunion du conseil de gérance dûment convoqué et s'étant régulièrement tenu. Ces résolutions écrites sont adoptées une fois datées et signées par tous les gérants sur un document unique ou sur des documents séparés, une copie d'une signature originale envoyée par courrier, télécopie, courrier électronique ou toute autre moyen de communication étant considérée comme une preuve suffisante. Le document unique avec toutes les signatures ou, le cas échéant, les actes séparés signés par chaque gérant, le cas échéant, constitueront l'acte prouvant l'adoption des résolutions, et la date de ces résolutions sera la date de la dernière signature.

18.7 Tout gérant qui a, directement ou indirectement, un intérêt patrimonial dans une transaction soumise à l'approbation du conseil de gérance qui est en conflit avec l'intérêt de la Société doit informer le conseil de gérance de ce conflit d'intérêts et doit voir sa déclaration enregistrée dans le procès-verbal de la réunion du conseil de gérance. Ce gérant ne peut ni participer aux discussions concernant la transaction en cause, ni au vote s'y rapportant. Lorsque la Société a un gérant unique et que, dans une transaction conclue entre la Société et le gérant unique, celui-ci a, directement ou indirectement, un intérêt patrimonial qui est en conflit avec l'intérêt de la Société, ce conflit d'intérêt doit être divulgué dans le procès-verbal enregistrant la transaction en cause. Le présent article 18.7 ne s'applique pas aux opérations courantes et conclues dans des conditions normales.

Art. 19. Procès-verbaux des réunions du conseil de gérance.

19.1 Le secrétaire ou, s'il n'a pas été désigné de secrétaire, le président rédige le procès-verbal de toute réunion du conseil de gérance, qui est signé par le président et par le secrétaire, le cas échéant.

19.2 Le gérant unique, le cas échéant, rédige et signe également un procès-verbal de ses résolutions.

19.3 Toute copie et extrait de procès-verbaux destinés à servir dans une procédure judiciaire ou à être délivrés à un tiers seront signés par le président du conseil de gérance, par deux gérants ou par le gérant unique, le cas échéant.

Art. 20. Rapports avec les tiers. Vis-à-vis des tiers, la Société sera valablement engagée en toute circonstance par la signature de n'importe quel gérant. La Société sera valablement engagée vis-à-vis des tiers par la signature de tout/tous mandataire(s) auquel/auxquels le pouvoir quant à la gestion journalière de la Société aura été délégué, agissant seul ou conjointement, conformément aux règles et aux limites de cette délégation.

E. Surveillance de la société

Art. 21. Commissaire(s) aux comptes statutaire(s) - Réviseur(s) d'entreprises.

21.1 Si la Société compte plus que vingt-cinq (25) associés, les opérations de la Société seront surveillées par un ou plusieurs commissaires aux comptes statutaires, qui peuvent être des associés ou non.

21.2 L'assemblée générale des associés détermine le nombre de(s) commissaire(s) aux comptes statutaire(s), nomme celui-ci/ceux-ci et fixe la rémunération et la durée de son/leur mandat. Un ancien commissaire aux comptes ou un commissaire aux comptes sortant peut être réélu par l'assemblée générale des associés.

21.3 Tout commissaire aux comptes statutaire peut être démis de ses fonctions à tout moment, sans préavis et sans cause, par l'assemblée générale des associés.

21.4 Les commissaires aux comptes statutaires ont un droit illimité de surveillance et de contrôle permanents de toutes les opérations de la Société.

21.5 Les commissaires aux comptes statutaires peuvent être assistés par un expert pour vérifier les livres et les comptes de la Société. Cet expert doit être approuvé par la Société.

21.6 Dans le cas où il existe plusieurs commissaires aux comptes statutaires, ceux-ci constituent un conseil des commissaires aux comptes, qui devra choisir un président parmi ses membres. Il peut également désigner un secrétaire, qui n'a pas à être ni associé, ni commissaire aux comptes. Les règles des présents statuts concernant la convocation et la conduite des réunions du conseil de gérance s'appliquent à la convocation et à la conduite des réunions du conseil des commissaires aux comptes.

21.7 Dans l'hypothèse où la Société remplirait deux (2) des trois (3) critères stipulés dans le premier paragraphe de l'article 35 de la loi du 19 décembre 2002 sur le registre du commerce et des sociétés et sur la comptabilité et les comptes annuels des entreprises, sur la période de temps prévue à l'article 36 de cette même loi, les commissaires aux comptes statutaires sont remplacés par un ou plusieurs réviseurs d'entreprises agréés, choisis parmi les membres de l'Institut des réviseurs d'entreprises, pour être nommés par l'assemblée générale des associés, qui détermine la durée de son/leur mandat.

F. Exercice social - Bénéfices - Dividendes provisoires

Art. 22. Exercice social. L'exercice social de la Société commence le premier jour du mois de janvier de chaque année et se termine le dernier jour du mois de décembre de la même année.

Art. 23. Bénéfices.

23.1 Sur les bénéfices annuels nets de la Société, au moins cinq pour cent (5 %) seront affectés à la réserve légale. Cette affectation cessera d'être obligatoire dès que et tant que le montant total de la réserve de la Société atteindra dix pour cent (10%) du capital social de la Société.

23.2 Les sommes allouées à la Société par un associé peuvent également être affectées à la réserve légale, si l'associé en question accepte cette affectation.

23.3 En cas de réduction de capital, la réserve légale de la Société pourra être réduite en proportion afin qu'elle n'excède pas dix pour cent (10%) du capital social.

23.4 Aux conditions et termes prévus par la loi, l'assemblée générale des associés décidera de la manière dont le reste des bénéfices annuels nets sera affecté, conformément à la loi et aux présents statuts.

Art. 24. Acomptes sur dividendes - Prime d'émission.

24.1 Le conseil de gérance ou l'assemblée générale des associés pourra procéder à la distribution d'acomptes sur dividendes, sous réserve que (i) des comptes intermédiaires ont été établis, démontrant suffisamment de fonds disponibles, (ii) le montant à distribuer n'excède pas la somme totale des bénéfices faites depuis la fin du dernier exercice social pour lequel les comptes annuels ont été approuvés, plus tous les bénéfices reportés et sommes reçues de réserves disponibles à cette fin, moins des pertes reportées et toutes les sommes qui doivent être mises à la réserve conformément aux dispositions de la loi ou des statuts présents et (iii) le commissaire aux comptes de la Société, le cas échéant, a considéré dans son rapport au conseil de gérance, que les deux premières conditions ont été satisfaites.

24.2 La prime d'émission, le cas échéant, est librement distribuable aux associés par une résolution des associés/de l'associé ou des gérants/du gérant, sous réserve de toute disposition légale concernant l'inaliénabilité du capital social et de la réserve légale.

G. Liquidation

Art. 25. Liquidation. En cas de dissolution de la Société, la liquidation sera effectuée par un ou plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommés par l'assemblée générale des associés qui décidera de la dissolution de la Société et qui fixera les pouvoirs et émoluments de chacun.

H. Loi applicable

Art. 26. Loi applicable. Les présents statuts doivent être lus et interprétés selon le droit luxembourgeois, auquel ils sont soumis. Pour tous les points non spécifiés dans les présents statuts, les parties se réfèrent aux dispositions de la loi du 10 août 1915, telle que modifiée, concernant les sociétés commerciales.

Dispositions transitoires

1) Le premier exercice social de la Société commencera le jour de la constitution de la Société et se terminera le 31 décembre 2012.

2) Les acomptes sur dividendes peuvent aussi être distribués pendant le premier exercice social de la Société.

Souscription et Libération

Les Statuts de la Société ayant été ainsi arrêtés, les dix (10) parts sociales ont été souscrites par l'associée unique, Madame Maria TKACHENKO, née VERKHOVSKY, et libérées entièrement par la souscriptrice prédite moyennant un versement en numéraire, de sorte que la somme douze mille cinq cents euros (12.500,-EUR) se trouve dès-à-présent à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il en a été prouvé au notaire instrumentant par une attestation bancaire, qui le constate expressément.

Frais

Le montant total des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société, ou qui sont mis à sa charge à raison des présentes, s'élève approximativement à la somme de mille euros.

Résolutions prises par l'associée unique

La comparante pré-mentionnée, représentant l'intégralité du capital social souscrit, a pris les résolutions suivantes en tant qu'associée unique:

1. Le nombre de membres au conseil de gérants a été fixé à trois (3).

2. Les personnes suivantes ont été nommées gérants de la Société pour une durée indéterminée:

(a) Madame Maria TKACHENKO, née VERKHOVSKY, expert-comptable, née à Moscou (Russie), le 3 mai 1974, demeurant professionnellement à 6, rue Jean Engling, L-1466 Luxembourg;

(b) Monsieur Gareth PUGH, gérant, né à Edinbourg (Ecosse), le 7 juin 1970, demeurant professionnellement à 6, rue Jean Engling, L-1466 Luxembourg; et

(c) Madame Yulia TIMOFEEVA, ingénieur, né à Saint-Petersbourg (Russie), le 12 octobre 1979, demeurant professionnellement à 6, rue Jean Engling, L-1466 Luxembourg.

3. Le siège social de la Société est établi à L-1466 Luxembourg, 6, rue Jean Engling.

Déclaration

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais et le français, déclare par les présentes, qu'à la requête de la comparante le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française; à la requête de la même comparante, et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise prévaudra.

DONT ACTE, le présent acte a été passé à Luxembourg, à la date indiquée en tête des présentes.

Après lecture du présent acte à la comparante, agissant comme dit ci-avant, connu du notaire par nom, prénom, état civil et domicile, ladite comparante a signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: M. TKACHENKO, C. WERSANDT.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 22 février 2012. LAC/2012/8463. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur (signé): Irène THILL.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée.

Luxembourg, le 28 février 2012.

Référence de publication: 2012026394/672.

(120034762) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 février 2012.

Alpha International Business S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1249 Luxembourg, 15, rue du Fort Bourbon.

R.C.S. Luxembourg B 161.450.

—
EXTRAIT

En date du 28 février 2012, Monsieur Hélian Ralison a cédé 125 parts sociales à Monsieur Raphaël Laude.

Sute à cette cession de parts, Monsieur Raphaël Laude détient l'intégralité des 500 parts du capital social.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 mars 2012.

Pour la Société

Signature

Référence de publication: 2012031101/14.

(120040427) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 mars 2012.

CEO Médias S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1727 Luxembourg, 39, rue Arthur Herchen.

R.C.S. Luxembourg B 75.951.

—
CLÔTURE DE LIQUIDATION

Extrait

Par jugement prononcé en date du 1^{er} mars 2012, le Tribunal d'Arrondissement de et à Luxembourg, sixième section, siégeant en matière commerciale, a déclaré closes par liquidation les opérations de liquidation de la société anonyme CEO MEDIAS S.A.;

il à ordonné la publication par extrait du jugement au Mémorial;

il a déclaré que les frais sont à charge du Trésor.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme

Me Azadeh AZIZI

Le liquidateur judiciaire

Référence de publication: 2012031112/18.

(120040615) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 mars 2012.

Op der Réimerbreck S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6630 Wasserbillig, 65, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 137.512.

—
Extrait du Procès verbal de l'assemblée générale extraordinaire tenue au siège social de la société en date du 12 mars 2012

1^{ère} Résolution

L'assemblée générale décide de révoquer Madame Rachel COLOCCI, née le 17 mai 1971 à Troyes (Fr) demeurant à D-54441 à Wellen, 19, Joseph-Schnuch Strasse de la fonction de gérante technique .

2^{ème} et dernière résolution

L'assemblée générale décide de nommer Monsieur Christophe Bruno né le 29 novembre 1963 à Pont A Mousson, demeurant à 86, rue de Hollerich L-1740 Luxembourg à la fonction de gérant technique.

Référence de publication: 2012031147/14.

(120040741) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 mars 2012.

CETP II Foundry S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 159.566.

—
Il résulte du contrat de vente conclu en date du 1^{er} septembre 2011 entre:

- CETP II Participations S.à r.l. SICAR (le "Cédant") société à responsabilité limitée de droit Luxembourgeois, ayant son siège au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg et immatriculée auprès du registre de commerce et des sociétés sous le numéro B 130 698, et CETP II Co-Invest S.à r.l., (le "Cessionnaire"), société à responsabilité limitée de droit Luxembourgeois, ayant son siège au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg et immatriculée auprès du registre de commerce et des sociétés sous le numéro B 159 888, que:

6,341,142 parts sociales de la Société ont été transférées du Cédant au Cessionnaire,

Par ce transfert les parts sociales de la Société sont détenues comme suit:

- CETP II Participations S.à r.l. SICAR: 42,419, 657 parts sociales

- CETP II Co-Invest S.à r.l.: 6, 341,143 parts sociales

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 09 mars 2012.

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2012031113/21.

(120040361) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 mars 2012.

Dossen Participations S.C.A., Société en Commandite par Actions.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 147.190.

—
Il résulte des décisions prises par le conseil de surveillance de la Société en date du 12 janvier 2012:

- que le conseil de surveillance a accepté la démission de Ms Carmen Vélaz Moliner en tant que membre du conseil de surveillance de la Société avec effet au 30 septembre 2011,

- que le conseil de surveillance a accepté la nomination par co-optation de Ms Barbara Imbs, née le 20/09/1977, à Haguenau, France, avec adresse professionnelle au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, en tant que nouveau membre du conseil de surveillance de la société avec effet au 30 septembre 2011 et pour une durée indéterminée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 02 mars 2012.

Dossen Participations S.C.A.

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2012031117/18.

(120040428) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 mars 2012.

Ermitage European Absolute Fund, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1160 Luxembourg, 16, boulevard d'Avranches.

R.C.S. Luxembourg B 72.150.

—
EXTRAIT

L'Assemblée Générale Annuelle des Actionnaires tenue au siège social le 7 décembre 2011 a adopté les résolutions suivantes:

1. L'Assemblée a ré-élu comme Administrateurs jusqu'à la prochaine élection générale qui se tiendra en 2012.

- Monsieur David Morrissey, Administrateur, demeurant au 47 The Esplanade, St Helier JE1 9LB Jersey;

- Monsieur Lester Petch, Administrateur, demeurant au 1 Cyber Tower, Cybercity, Ebene, Ile Maurice;

- Monsieur Sidney Michael Place, Administrateur, demeurant au 49 Carlisle Avenue, Hurlingham 2196, Afrique du Sud;

- Monsieur Jonathan Dominic Wauton, Administrateur, demeurant au 22 Napoleon Road Twickenham, TW1 3EP Royaume-Uni.

2. L'Assemblée a ré-élu KPMG Audit dont le siège social se situe 9 Allée Scheffer, L-2520 Luxembourg à la fonction de Réviseur d'Entreprises pour une période d'un an se terminant à l'Assemblée Générale Annuelle de 2012.

Pour ERMITAGE EUROPEAN ABSOLUTE FUND

HSBC Securities Services (Luxembourg) S.A.

Référence de publication: 2012031320/20.

(120041301) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 mars 2012.

Erable S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8059 Bertrange, 3, Grevelsbarrière.

R.C.S. Luxembourg B 25.102.

Suite à la cession de parts du 13 décembre 2011 le capital de la société est désormais souscrit comme suit

alter finance s. à r.l., SPF	99
Marie-Thérèse Terens, Luxembourg	1
total	100

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 mars 2012.

Signature

La gérance

Référence de publication: 2012031126/15.

(120040430) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 mars 2012.

European and Mediterranean Finance Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 22, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 27.206.

—
CLÔTURE DE LIQUIDATION

Extrait

Par jugement prononcé en date du 8 mars 2012, le Tribunal d'Arrondissement de et à Luxembourg, sixième section, siégeant en matière commerciale, a déclaré closes par liquidation les opérations de liquidation de la société anonyme EUROPEAN AND MEDITERRANEAN FINANCE HOLDING S.A.;

il a ordonné la publication par extrait du jugement au Mémorial;

il a déclaré que les frais sont à charge du Trésor.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme

Paul NOURISSIER

Le liquidateur judiciaire

Référence de publication: 2012031127/18.

(120040625) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 mars 2012.

Thermolux, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1274 Howald, 40, rue des Bruyères.

R.C.S. Luxembourg B 42.667.

—
Extrait de l'assemblée générale ordinaire tenue extraordinairement à Luxembourg le 11 janvier 2012

1. L'Assemblée décide, d'accepter la démission de Madame Anouk MOND du poste de gérante technique;

2. L'Assemblée décide de nommer comme nouveau gérant technique, avec effet au 1^{er} février 2012, Monsieur Karl-Heinrich DE ROI, demeurant à D-66798 WALLERFANGEN, 39, Hospitalstrasse.

Monsieur Karl-Heinrich DE ROI dispose du pouvoir de signature conjointement pour tous les actes d'administration et de disposition engageant la société jusqu'à hauteur de 500.000.- Euros ensemble avec le gérant administratif de la société ou un fondé de pouvoir désigné par l'Associé.

3. L'Assemblée décide de nommer comme nouveau gérant administratif, avec effet au 1^{er} février 2012, Monsieur Laurent TURMES, demeurant à L-7761 MEDERNACH, 42, rue de la Rochette.

Monsieur Laurent TURMES dispose du pouvoir de signature conjointement pour tous les actes d'administration et de disposition engageant la société jusqu'à hauteur de 500.000.- Euros ensemble avec le gérant technique de la société ou un fondé de pouvoir désigné par l'Associé.

Pour extrait conforme

Luxembourg, le 09.03.2012.

Référence de publication: 2012031168/21.

(120040718) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 mars 2012.

Finpic S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 29, avenue de la Porte-Neuve.

R.C.S. Luxembourg B 103.392.

—
CLÔTURE DE LIQUIDATION

Extrait

La liquidation de la Société décidée par l'assemblée générale extraordinaire du 26 octobre 2010 passée devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, a été clôturée suivant décision des associés de la Société en date du 13 janvier 2012.

Les livres et documents sociaux de la Société seront conservés pour une période de cinq années à l'adresse suivante: 29, Avenue de la Porte-Neuve, L-2227 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 février 2012.

Pour la Société

Signatures

Référence de publication: 2012031130/18.

(120040397) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 mars 2012.

Gabriel Investments S. à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 1.415.000,00.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 20, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 138.875.

—
EXTRAIT

Il résulte des décisions prises par l'assemblée générale des actionnaires en date du 10 février 2012 que:

- Madame Bénédicte Moens-Colleaux, employée privée, demeurant professionnellement à 20, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg, a démissionné de ses fonctions de gérante de la Société avec effet immédiat.

- Monsieur Stefan Oostvogels, employé privé, né le 21 Avril 1962 à Bruxelles, Belgique, demeurant professionnellement à 1, rue Spierzelt, L-8063 Bertrange, a été nommé aux fonctions de gérant de la Société pour une durée indéterminée en remplacement de Madame Bénédicte Moens-Colleaux, gérante démissionnaire, avec effet immédiat.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 mars 2012.

Pour la société

Signature

Référence de publication: 2012031132/19.

(120040360) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 mars 2012.

Brantano Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-9053 Ettelbruck, 45, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 55.152.

—
Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire tenue au siège de la société, extraordinairement en date du 19 décembre 2011 à 10.00 heures

L'assemblée constate que le mandat du commissaire aux comptes attribué à Monsieur Thierry REMACLE est venu à échéance.

Sera nommée commissaire aux comptes en son remplacement Madame Kathy MERCKX, née le 05/07/1976 à Aalst (B) et demeurant à B-9185 Wachtebeke, Bloemenweg 17. Son mandat expirera à l'issue de l'assemblée générale de l'an 2012.

Ettelbruck, le 19 décembre 2011.

Pour extrait sincère et conforme

Un administrateur

Référence de publication: 2012031240/17.

(120041051) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 mars 2012.

International Alma Group Holdings S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 23, rue Beaumont.

R.C.S. Luxembourg B 41.864.

—
CLÔTURE DE LIQUIDATION

Extrait

Par jugement prononcé en date du 8 mars 2012, le Tribunal d'Arrondissement de et à Luxembourg, sixième section, siégeant en matière commerciale, a déclaré closes par liquidation les opérations de liquidation de la société anonyme INTERNATIONAL ALMA GROUP HOLDINGS S.A.;

il a ordonné la publication par extrait du jugement au Mémorial;

il a déclaré que les frais sont à charge du Trésor.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme

Paul NOURISSIER

Le liquidateur judiciaire

Référence de publication: 2012031134/18.

(120040624) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 mars 2012.

Mela S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1370 Luxembourg, 16, Val Sainte Croix.

R.C.S. Luxembourg B 78.421.

—
CLÔTURE DE LIQUIDATION

Extrait

Par jugement prononcé en date du 1^{er} mars 2012, le Tribunal d'Arrondissement de et à Luxembourg, sixième section, siégeant en matière commerciale, a déclaré closes par liquidation les opérations de liquidation de la société anonyme MELA SA.;

il a ordonné la publication par extrait du jugement au Mémorial;

il a déclaré que les frais sont à charge du Trésor.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme
Me Azadeh AZIZI
Le liquidateur judiciaire

Référence de publication: 2012031143/18.

(120040619) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 mars 2012.

Real Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 23, rue Aldringen.

R.C.S. Luxembourg B 25.495.

—
CLÔTURE DE LIQUIDATION

Extrait

Par jugement prononcé en date du 8 mars 2012, le Tribunal d'Arrondissement de et à Luxembourg, sixième section, siégeant en matière commerciale, a déclaré closes par liquidation les opérations de liquidation de la société anonyme REAL HOLDING S.A.;

il a ordonné la publication par extrait du jugement au Mémorial;

il a déclaré que les frais sont à charge du Trésor.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme
Paul NOURISSIER
Le liquidateur judiciaire

Référence de publication: 2012031149/18.

(120040622) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 mars 2012.

Rentaleih S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1233 Luxembourg, 13, rue Jean Bertholet.

R.C.S. Luxembourg B 62.629.

—
CLÔTURE DE LIQUIDATION

Extrait

Par jugement prononcé en date du 1^{er} mars 2012, le Tribunal d'Arrondissement de et à Luxembourg, sixième section, siégeant en matière commerciale, a déclaré closes par liquidation les opérations de liquidation de la société anonyme RENTALEIH S.A.;

il a ordonné la publication par extrait du jugement au Mémorial;

il a déclaré que les frais sont à charge du Trésor.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme
Me Azadeh AZIZI
Le liquidateur judiciaire

Référence de publication: 2012031150/18.

(120040618) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 mars 2012.

Robaco S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1233 Luxembourg, 13, rue Jean Bertholet.

R.C.S. Luxembourg B 54.457.

—
CLÔTURE DE LIQUIDATION

Extrait

Par jugement prononcé en date du 1^{er} mars 2012, le Tribunal d'Arrondissement de et à Luxembourg, sixième section, siégeant en matière commerciale, a déclaré closes par liquidation les opérations de liquidation de la société anonyme ROBACO S.A.;

il a ordonné la publication par extrait du jugement au Mémorial;

il a déclaré que les frais sont à charge du Trésor.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme
Me Azadeh AZIZI
Le liquidateur judiciaire

Référence de publication: 2012031151/18.

(120040617) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 mars 2012.

Siegen SA, Société Anonyme.

Siège social: L-1233 Luxembourg, 13, rue Jean Bertholet.

R.C.S. Luxembourg B 64.116.

—
CLÔTURE DE LIQUIDATION

Extrait

Par jugement prononcé en date du 1^{er} mars 2012, le Tribunal d'Arrondissement de et à Luxembourg, sixième section, siégeant en matière commerciale, a déclaré closes par liquidation les opérations de liquidation de la société anonyme SIEGEN S.A.;

il a ordonné la publication par extrait du jugement au Mémorial;

il a déclaré que les frais sont à charge du Trésor.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme
Me Azadeh AZIZI
Le liquidateur judiciaire

Référence de publication: 2012031159/18.

(120040616) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 mars 2012.

Porto Conte S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2212 Luxembourg, 6, place de Nancy.

R.C.S. Luxembourg B 167.083.

—
STATUTES

In the year two thousand twelve, on the fifteenth of February.

Before Maître Henri Hellincks, notary residing in Grand-Duchy of Luxembourg.

There appeared:

IMMOGROUP S.A., a public company limited by shares incorporated by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 6, Place de Nancy, L-2212 Luxembourg, registered at the Register of Commerce and Companies of Luxembourg under the number B141728 ,

here represented by Mr. Franz Bondy, with professional address in Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal.

Said proxy after having been initialed "ne varietur" by the proxyholder and the undersigned notary shall remain attached to the present deed.

Such appearing party has requested the officiating notary to enact the following articles of incorporation (the Articles) of a company, which they declare to establish as follows:

I. Name - Registered office - Object - Duration

Art. 1. Name. The name of the company is Porto Conte S.A. (the Company). The Company is a public company limited by shares (société anonyme) governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg and, in particular, the law of August 10, 1915, on commercial companies, as amended (the Law), and these articles of incorporation (the Articles).

Art. 2. Registered office.

2.1. The registered office of the Company is established in the city of Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg. It may be transferred within the municipality by a resolution of the board of directors (the Board). The registered office may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by a resolution of the general meeting of shareholders (the General Meeting), acting in accordance with the conditions prescribed for the amendment of the Articles.

2.2. Branches, subsidiaries or other offices may be established in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by a resolution of the Board. Where the Board determines that extraordinary political or military developments or events have occurred or are imminent and that these developments or events may interfere with the normal activities of the

Company at its registered office, or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these circumstances. Such temporary measures have no effect on the nationality of the Company, which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, remains a Luxembourg incorporated company.

Art. 3. Corporate object.

3.1. The purpose of the Company is the acquisition of participations, in Luxembourg or abroad, in any companies or enterprises in any form whatsoever and the management of such participations. The Company may in particular acquire by subscription, purchase and exchange or in any other manner any stock, shares and other participation securities, bonds, debentures, certificates of deposit and other debt instruments and more generally, any securities and financial instruments issued by any public or private entity, as well as receivables vis-à-vis participated companies or enterprises. It may participate in the creation, development, management and control of any company or enterprise.

3.2. The Company may borrow in any form. It may issue notes, bonds and any kind of debt and equity securities. The Company may lend funds including, without limitation, the proceeds of any borrowings, to its subsidiaries, affiliated companies and any other companies. The Company may also give guarantees and pledge, transfer, encumber or otherwise create and grant security over all or some of its assets to guarantee its own obligations and those of any other company, and, generally, for its own benefit and that of any other company or person. For the avoidance of doubt, the Company may not carry out any regulated activities of the financial sector without having obtained the required authorisation.

3.3. The Company may use any techniques and instruments to efficiently manage its investments and to protect itself against credit risks, currency exchange exposure, interest rate risks and other risks.

3.4. The Company may carry out any commercial, financial or industrial operations and any transactions with respect to real estate or movable property, which directly or indirectly, favour or relate to its corporate object. The Company may furthermore invest its assets directly or indirectly in real property to acquire, own, hire, let, lease, rent, divide, drain, reclaim, develop, improve, cultivate, build on, sell or otherwise alienate, mortgage or otherwise encumber real property and to construct infrastructural works like roads, pipes and similar works on real estate.

Art. 4. Duration.

4.1. The Company is formed for an unlimited duration.

4.2 The Company is not dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, incapacity, insolvency, bankruptcy or any similar event affecting one or several shareholders.

II. Capital - Shares

Art. 5. Capital.

5.1. The share capital is set at 100,000 EUR (one hundred thousand Euro) divided into 100 (one hundred) shares with a par value of 1,000 EUR (one thousand Euro) each, all subscribed and fully paid-up.

5.2. The share capital may be increased or decreased in one or several times by a resolution of the General Meeting acting in accordance with the conditions prescribed for the amendment of the Articles.

5.3. The Board is authorized, for a period of five (5) years from the date of the publication of the deed of incorporation, to:

(a) increase the current share capital in one or several times up to 30,000,000 EUR (thirty million euro), by the issue of thirty thousand (30,000) new shares with a par value of 1,000 EUR (one thousand euro) each, having the same rights as the existing shares;

(b) limit or withdraw the shareholders' preferential subscription rights to the new shares and determine the persons authorised to subscribe to the new shares; and

(c) record by way of a notarial deed each share capital increase and amend the share register accordingly.

Art. 6. Shares.

6.1. Shares may be evidenced at the owners option, in certificates representing single shares or in certificates representing two or more shares. Shares may be issued in registered or bearer form, at the shareholder's option.

6.2. A register of shares is kept at the registered office and may be examined by each shareholder upon request.

6.3. Shares are freely transferrable, save for the provisions of article 6.5. of these Articles.

6.4. The Company may at any time issue different classes of shares which may carry different rights and obligations.

6.5.

(i) The shareholder wishing to dispose of under any title by deed inter vivos, in whole or in part, his shares or his rights to subscribe increases of capital, shall offer them to the others shareholders who have a right of pre-emption.

For the purpose of this clause "dispose of" shall include any act, contract or other transaction or series of transactions, in the widest sense, concerning the ownership of the Company's shares and/or rights by virtue of which, directly or indirectly (even only on a temporary basis), under any title, voluntarily or by force, for consideration or free of charge, inter vivos, is produced the result of the transfer to third parties (i) of the full ownership, (ii) of the bear ownership, and/ or (iii) of real property and/or enjoyment rights under any title on said shares or rights.

Each shareholder has a pre-emption right to be exercised proportionally to the shares owned by such shareholder.

In the event of a shareholder renouncing, in whole or in part, to exercise his right of pre-emption, such right will be granted to the other shareholders who intend to exercise their right of pre-emption and this shall be proportionally to their shares.

The offer of transfer shall be communicated to each shareholder by way of a registered letter with acknowledgement of receipt, indicating the name of the purchaser, the price, if any, and the amount of the shares which will be transferred.

The right of pre-emption is exercised by the shareholders by way of registered letter with acknowledgement of receipt, to be sent within 30 (thirty) days from the date of receipt of the aforesaid communication of the shareholder who wish to transfer his shares.

In such notice the shareholder shall declare to exercise the pre-emption right for the entire number of shares proposed for sale, it being understood that in the event that more than one shareholder is entitled to exercise the pre-emption right and actually exercises the same, the offered shares shall be allocated among the exercising shareholders proportionally to their own shareholdings.

Any contract executed in breach of this clause shall be considered as not enforceable vis-à-vis the Company and the shareholders and therefore the Company shall be prevented from enrolling the purchaser in the shareholders' register and the same will not be entitled to exercise any right connected to the ownership of the shares and of the rights purchased in breach of the provisions herein. -

(ii) The pre-emption right provided sub (i) above shall not apply in the case of transfer of any shareholding in the Company by the majority shareholder (i.e., holding at least 50.01% of the Company's capital) to the majority shareholder's shareholders, parties closely related to such shareholders or to companies having as beneficial owners such majority shareholder, such majority shareholder's shareholders or parties closely related to them.

6.6. The Company may agree to issue shares as consideration for a contribution in kind, in compliance with the conditions set forth by the Law, in particular the obligation to deliver a valuation report from an independent auditor, which qualifies as a réviseur d'entreprises agréé.

6.7. The shares are indivisible and the Company recognises only one (1) owner per share.

6.8. The Company may redeem its own shares within the limits set forth by the Law.

III. Management - Representation

Art. 7. Board of directors.

7.1. Composition of the board of directors

(i) The Company is managed by a Board composed of at least three members, who need not be shareholders.

(ii) Directors cannot be appointed for more than six (6) years and are re-eligible.

(iii) Directors may be removed at any time (with or without cause) by a resolution of the General Meeting.

(iv) If a legal entity is appointed as a director, it must appoint a permanent representative who represents such entity in its duties as a director. The permanent representative is subject to the same rules and incurs the same liabilities as if it had exercised its functions in its own name and on its own behalf, without prejudice to the joint and several liability of the legal entity which it represents.

(v) Should the permanent representative be unable to perform its duties, the legal entity must immediately appoint another permanent representative.

(vi) If the office of a director becomes vacant, the majority of the remaining directors may fill the vacancy on a provisional basis until the final appointment is made by the next General Meeting.

7.2. Powers of the board of directors

(i) All powers not expressly reserved to the shareholder(s) by the Law or the Articles fall within the competence of the Board, who has all powers to carry out and approve all acts and operations consistent with the corporate object.

(ii) Special and limited powers may be delegated for specific matters to one or more agents by the Board.

(iii) The Board is authorised to delegate the day-to-day management and the power to represent the Company in this respect, to one or more directors, officers, managers or other agents, whether shareholders or not, acting either individually or jointly. If the day-to-day management is delegated to one or several directors, the Board must report to the annual General Meeting any salary, fees and/or any other advantages granted to such director(s) during the relevant financial year.

7.3. Procedure

(i) The Board must appoint a chairman among its members and may choose a secretary, who need not be a director, and who shall be responsible for keeping the minutes of the meetings of the Board and of General Meetings.

(ii) The Board meets upon the request of the chairman or any two (2) directors, at the place indicated in the notice which, in principle, is in Luxembourg, save for the possibility to held Board meetings also in foreign countries.

(iii) Written notice of any meeting of the Board is given to all directors at least twenty-four (24) hours in advance, except in case of emergency, the nature and circumstances of which are set forth in the notice of the meeting.

(iv) No notice is required if all members of the Board are present or represented and if they state to have full knowledge of the agenda of the meeting. Notice of a meeting may also be waived by a director, either before or after a meeting. Separate written notices are not required for meetings that are held at times and places indicated in a schedule previously adopted by the Board.

(v) A director may grant a power of attorney to any other director in order to be represented at any meeting of the Board.

(vi) The Board can validly deliberate and act only if a majority of its members is present or represented. Resolutions of the Board are validly taken by a majority of the votes of the directors present or represented. The chairman has a casting vote in the event of tie. The resolutions of the Board are recorded in minutes signed by the chairman or all the directors present or represented at the meeting or by the secretary (if any).

(vii) Any director may participate in any meeting of the Board by telephone or video conference or by any other means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to identify, hear and speak to each other. The participation by these means is deemed equivalent to a participation in person at a meeting duly convened and held.

(viii) Circular resolutions signed by all the directors are valid and binding as if passed at a Board meeting duly convened and held and bear the date of the last signature.

(ix) Any director having an interest conflicting with that of the Company in a transaction carried out otherwise than under normal conditions in the ordinary course of business, must advise the Board thereof and cause a record of his statement to be mentioned in the minutes of the meeting. The director concerned may not take part in these deliberations. A special report on the relevant transaction(s) is submitted to the shareholders before any vote, at the next General Meeting.

7.4. Representation

(i) Regarding the day-to-day management, the Company is bound towards parties by the individual signature of the Chairman or by the joint signatures of two directors.

Out side of the daily management, the Company is bound towards third parties by the joint signatures of the Chairman and one other Director.

(ii) The Board shall require prior approval of the General Meeting for the following resolutions and acts of management: to sell, exchange, encumber or dispose of all or any part of the property of the Company. Such resolution for approval of the General Meeting shall be adopted by a majority of votes cast representing a simple majority of the nominal share capital of the Company.

Art. 8. Sole director.

8.1. Where the number of shareholders is reduced to one (1), the Company may be managed by a sole director until the ordinary General Meeting following the introduction of an additional shareholder. In such case, any reference in the Articles to the Board or the directors is to be read as a reference to such sole director, as appropriate.

8.2. The transactions entered into by the Company may be recorded in minutes and, unless carried out under normal conditions in the ordinary course of business, must be so recorded when entered with its sole director having a conflicting interest.

8.3. The Company is bound towards third parties by the signature of the sole director or by the joint or single signature of any persons to whom special signatory powers have been delegated.

Art. 9. Liability of the directors.

9.1. The directors may not, by reason of their mandate, be held personally liable for any commitments validly made by them in the name of the Company, provided such commitments comply with the Articles and the Law.

IV. Shareholder(s)

Art. 10. General meetings of shareholders.

10.1. Powers and voting rights

(i) Resolutions of the shareholders are adopted at General Meetings. The General Meeting has the broadest powers to adopt and ratify all acts and operations consistent with the corporate object.

(ii) Each share entitles to one (1) vote.

10.2. Notices, quorum, majority and voting proceedings

(i) General Meetings are held at such place and time as specified in the notices which, in principle, is Luxembourg.

(ii) If all the shareholders are present or represented and consider themselves as duly convened and informed of the agenda of the meeting, the General Meeting may be held without prior notice.

(iii) A shareholder may grant a written power of attorney to another person (who need not be a shareholder) in order to be represented at any General Meeting.

(iv) Each shareholder may participate in any General Meeting by telephone or video conference or by any other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to identify, hear and speak to each other. The participation in a meeting by these means is deemed equivalent to a participation in person at such meeting.

(v) Resolutions of the General Meeting are passed by a simple majority of the votes cast, regardless of the proportion of the share capital represented.

Extraordinary General Meetings convened to amend any provisions of the Articles shall not validly deliberate unless at least one half of the capital is represented and the agenda indicates the proposed amendments to the articles. If the first of these conditions is not satisfied, a second meeting may be convened, in the manner prescribed by the articles or by the law. Such convening notice shall reproduce the agenda and indicate the date and the results of the previous meeting. The second meeting shall be validly constituted regardless of the proportion of the capital represented. At both meetings, resolutions, in order to be adopted, must be adopted by a two-third majority of the shareholders present or represented.

However, the nationality of the corporation may be changed and the commitments of its shareholders may be increased only with the unanimous consent of all the shareholders and in compliance with any other legal requirement.

Art. 11. Sole shareholder.

11.1. Where the number of shareholders is reduced to one (1), the sole shareholder exercises all powers conferred by the Law to the General Meeting.

11.2. Any reference in the Articles to the General Meeting is to be read as a reference to such sole shareholder, as appropriate.

11.3. The resolutions of the sole shareholder are recorded in minutes.

V. Annual accounts - Allocation of profits - Supervision

Art. 12. Financial year and Approval of annual accounts.

12.1. The financial year begins on the first (1) of January and ends on the thirty-first (31) of December of each year.

12.2. Each year, the Board prepares the balance sheet and the profit and loss account, as well as an inventory indicating the value of the Company's assets and liabilities, with an annex summarising the Company's commitments and the debts of the officers, directors and statutory auditors towards the Company.

12.3. One month before the annual General Meeting, the Board provides documentary evidence and a report on the operations of the Company to the statutory auditors, who then prepare a report setting forth their proposals.

12.4. The annual General Meeting is held at the address of the registered office or at such other place in the municipality of the registered office, as may be specified in the notice, on the second Monday of May of each year at 10.00 a.m. If such day is not a business day in Luxembourg, the annual General Meeting is held on the following business day.

12.5. The annual General Meeting may be held abroad if, in the absolute and final judgment of the Board, exceptional circumstances so require.

Art. 13. Statutory auditors / Réviseurs d'entreprises.

13.1. The operations of the Company are supervised by one or several statutory auditors (commissaires).

13.2. Alternatively, the operations of the Company are supervised by one or several réviseurs d'entreprises, when so required by law.

13.3. The General Meeting appoints the statutory auditors/réviseurs d'entreprises and determines their number, remuneration and the term of their office, which may not exceed six (6) years. Statutory auditors/réviseurs d'entreprises may be re-appointed.

Art. 14. Allocation of profits.

14.1. From the annual net profits of the Company, five per cent (5%) is allocated to the reserve required by Law. This allocation ceases to be required when the legal reserve reaches an amount equal to ten per cent (10%) of the share capital.

14.2. The General Meeting determines how the balance of the annual net profits is disposed of. It may allocate such balance to the payment of a dividend, transfer such balance to a reserve account or carry it forward in accordance with applicable legal provisions.

14.3. Interim dividends may be distributed, at any time, under the following conditions:

(i) interim accounts are drawn up by the Board;

(ii) these interim accounts show that sufficient profits and other reserves (including share premium) are available for distribution; it being understood that the amount to be distributed may not exceed profits made since the end of the last financial year for which the annual accounts have been approved, if any, increased by carried forward profits and distributable reserves and decreased by carried forward losses and sums to be allocated to the legal or a statutory reserve;

(iii) the decision to distribute interim dividends is taken by the Board within two (2) months from the date of the interim accounts; and

(iv) in their report to the Board, as applicable, the statutory auditors or the réviseurs d'entreprises must verify whether the above conditions have been satisfied.

VI. Dissolution - Liquidation

15.1. The Company may be dissolved at any time, by a resolution of the General Meeting, acting in accordance with the conditions prescribed for the amendment of the Articles. The General Meeting appoints one or several liquidators, who need not be shareholders, to carry out the liquidation and determines their number, powers and remuneration. Unless otherwise decided by the General Meeting, the liquidators have the broadest powers to realise the assets and pay the liabilities of the Company.

15.2. The surplus after the realisation of the assets and the payment of the liabilities is distributed to the shareholders in proportion to the shares held by each of them.

VII. General provisions

16.1. Unless otherwise specified in these Articles, notices and communications are made or waived and circular resolutions are evidenced in writing, by telegram, telefax, e-mail or any other means of electronic communication.

16.2. Powers of attorney are granted by any of the means described above. Powers of attorney in connection with Board meetings may also be granted by a director in accordance with such conditions as may be accepted by the Board.

16.3. Signatures may be in handwritten or electronic form, provided they fulfil all legal requirements to be deemed equivalent to handwritten signatures. Signatures of circular resolutions or resolutions adopted by telephone or video conference are affixed on one original or on several counterparts of the same document, all of which taken together, constitute one and the same document.

16.4. All matters not expressly governed by the Articles shall be determined in accordance with the law and, subject to any non waivable provisions of the law, any agreement entered into by the shareholders from time to time.

Transitory provision

The first accounting year shall begin on the date of the present deed and end on 31 December 2012.

However, the first annual general meeting shall be held in 2013.

Subscription and Payment

The shares have been subscribed by IMMOGROUP S.A, prenamed.

All the subscribed shares have been fully paid up in cash, so that the company has now at its disposal the sum of ONE HUNDRED THOUSAND EURO (100,000,-EUR) as was certified to the notary executing this deed.

Verification

The notary executing this deed declares that the conditions prescribed in articles 26, 26-3 and 26-5 of the law on commercial companies of August 10th, 1915 as subsequently amended have been fulfilled and expressly bears witness to their fulfillment.

Expenses

The amount of the expenses for which the company is liable as a result of its formation is approximately fixed at EUR 1,700.-

Extraordinary general meeting

The above-named parties, acting in the here above stated capacities, representing the whole of the subscribed capital, considering themselves to be duly convened, then held an extraordinary general meeting and unanimously passed the following resolutions:

First resolution

The number of directors is fixed at three directors.

The following have been elected as directors:

- IMMOGROUP S.A., a public company limited by shares incorporated by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 6, Place de Nancy, L-2212 Luxembourg, registered at the Register of Commerce and Companies of Luxembourg under the number B141728, having for permanent representative Mr. Wahbe A. TAMARI, born May 14 1963 à Beyrouth with professional address 1, Place Saint-Gervais, CH -1201 Geneva,

- Dr Maurizio BERNARDI, born in Milano, on July 9, 1950, with professional address Milano, V. Pisani 20 - Italy,

- Mr Felipe ORTIZ-PATIÑO, born in Geneva, on June 26, 1963, having its personal address at 1, rue Francois Bellot, CH-1206 Geneva.

Is appointed as Chairman of the Board of the Directors, IMMOGROUP S.A., prenamed.

Their term of office shall expire at the annual general meeting of the shareholders of the Company to be held in 2015.

Second resolution

The following has been appointed as statutory auditor:

RSM AUDIT LUXEMBOURG S.à r.l., a private company limited by shares with registered office 6, rue Adolphe L-1116 Luxembourg registered with the Register of Commerce and Companies of Luxembourg under number B113621.

Their term of office shall expire at the annual general meeting of the shareholders of the Company to be held in 2013.

Third resolution

The Meeting resolves to establish the registered office, the principal establishment and central administration of the Company at 6, Place de Nancy, L-2212 Luxembourg.

Declaration

The undersigned notary, who speaks and reads English, states herewith that upon request of the appearing party, the present deed is worded in English followed by a French version, and in case of any conflict in meaning between the English and the French text, the English version shall prevail.

WHEREOF, the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxyholder of the appearing party, said proxyholder of the Meeting signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mil douze, le quinzième jour de février.

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

IMMOGROUP S.A., une société anonyme de droit luxembourgeois, ayant son siège social à 6, Place de Nancy, L-2212 Luxembourg, inscrite au registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg sous le numéro B141728,

Ici représentée par Monsieur Franz Bondy, demeurant professionnellement à Luxembourg,

En vertu d'une procuration sous seing privé.

Ladite procuration restera, après avoir été signée ne varietur par le mandataire et le notaire instrumentant, annexée aux présent acte.

Laquelle partie comparante a requis le notaire instrumentant d'acter les statuts d'une société qu'elle déclare constituer comme suit:

I. Dénomination - Siège social - Objet- Durée

Art. 1^{er}. Dénomination sociale. Le nom de la société est Porto Conte S.A. (La Société). La Société est une société anonyme régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, et en particulier par la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée (la Loi), ainsi que par les présents statuts (les Statuts).

Art. 2. Siège social.

2.1. Le siège social de la Société est établi à Luxembourg Ville, Grand-Duché de Luxembourg. Il peut être transféré dans la commune par décision du conseil d'administration (le Conseil). Le siège social peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une résolution de l'assemblée générale des actionnaires (l'Assemblée Générale), selon les modalités requises pour la modification des Statuts.

2.2. Il peut être créé des succursales, filiales ou autres bureaux tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger par décision du Conseil. Lorsque le Conseil estime que des développements ou événements extraordinaires d'ordre politique ou militaire se sont produits ou sont imminents, et que ces développements ou événements sont de nature à compromettre les activités normales de la Société à son siège social, ou la communication aisée entre le siège social et l'étranger, le siège social peut être transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances. Ces mesures provisoires n'ont aucun effet sur la nationalité de la Société qui, nonobstant le transfert provisoire de son siège social, reste une société luxembourgeoise.

Art. 3. Objet social.

3.1. L'objet de la Société est la prise de participations, tant au Luxembourg qu'à l'étranger, dans toutes sociétés ou entreprises sous quelque forme que ce soit, et la gestion de ces participations. La Société peut notamment acquérir par souscription, achat et échange ou de toute autre manière tous titres, actions et autres valeurs de participation, obligations, créances, certificats de dépôt et autres instruments de créance, et plus généralement, tous titres et instruments financiers émis par toute entité publique ou privée ainsi que des créances vis-à-vis des sociétés ou entreprises participantes. Elle peut participer à la création, au développement, à la gestion et au contrôle de toute société ou entreprise.

3.2. La Société peut emprunter sous quelque forme que ce soit. Elle peut procéder à l'émission de billets à ordre, d'obligations et de titres et instruments de toute autre nature. La Société peut prêter des fonds, y compris sans limitation, les revenus de tous emprunts, à ses filiales, sociétés affiliées ainsi qu'à toutes autres sociétés. La Société peut également consentir des garanties et nantir, céder, grever de charges ou bien créer et accorder des sûretés sur la totalité ou une partie de ses actifs afin de garantir ses propres obligations et celles de toute autre société et, de manière générale, en sa

faveur et en faveur de toute autre société ou personne. En tout état de cause, la Société ne peut effectuer aucune activité réglementée du secteur financier sans avoir obtenu l'autorisation requise.

3.3. La Société peut employer toutes les techniques et instruments nécessaires à une gestion efficace de ses investissements et à sa protection contre les risques de crédit, les fluctuations monétaires, les fluctuations de taux d'intérêt et autres risques.

3.4. La Société peut effectuer toutes les opérations commerciales, financières ou industrielles et toutes les transactions concernant des biens immobiliers ou mobiliers qui, directement ou indirectement, favorisent ou se rapportent à son objet social. La Société peut en outre investir ses actifs directement ou indirectement dans le domaine immobilier pour acquérir, posséder, engager, louer, mettre en location, diviser, drainer, régénérer, développer, améliorer, cultiver, construire, vendre ou bien céder, hypothéquer ou bien grever la propriété immobilière et procéder à des travaux d'infrastructure tels que les routes, les canalisations et d'autres travaux semblables dans le domaine immobilier.

Art. 4. Durée.

4.1. La Société est constituée pour une durée indéterminée.

4.2. La Société n'est pas dissoute en raison de la mort, de la suspension des droits civils, de l'incapacité, de l'insolvabilité, de la faillite ou de tout autre évènement similaire affectant un ou plusieurs actionnaires.

II. Capital - Actions

Art. 5. Capital.

5.1. Le capital social est fixé à 100.000 EUR (cent mille euros) représenté par 100 (cent actions) actions, ayant une valeur nominale de 1.000 EUR (mille euros) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées.

5.2. Le capital social peut être augmenté ou réduit à une ou plusieurs reprises par une résolution de l'Assemblée Générale, adoptée selon les modalités requises pour la modification des Statuts.

5.3. Le Conseil est autorisé, pendant une période de cinq (5) ans à compter de la date de publication de l'acte constitutif, à:

(a) augmenter le capital social actuel à une ou plusieurs reprises, à hauteur de 30.000.000 EUR (trente millions d'euros), par l'émission de trente mille (30.000) nouvelles actions d'une valeur nominale de 1.000 EUR (mille euros) chacune, ayant les mêmes droits que les actions existantes;

(b) limiter ou supprimer les droits de souscription préférentiels des actionnaires aux nouvelles actions et déterminer les personnes autorisées à souscrire aux nouvelles actions; et

(c) faire constater chaque augmentation de capital social par acte notarié et modifier le registre des actions en conséquence.

Art. 6. Actions.

6.1. Les actions de la société peuvent être créées au choix du propriétaire en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions. Les titres peuvent aussi être nominatifs ou au porteur, au gré de l'actionnaire.

6.2. Un registre des actions est tenu au siège social et peut être consulté à la demande de chaque actionnaire.

6.3. Les actions sont librement cessibles sans préjudice à l'article 6.5 de ses statuts.

6.4. La Société pourra à tout moment émettre différentes classes d'actions qui porteront différents droits et obligations.

6.5. L'actionnaire souhaitant disposer de son vivant, et à quel titre que ce soit, de tout ou partie de ses actions ou de ses droits à souscrire aux augmentations de capital, les proposera aux autres actionnaires qui ont un droit de préemption.

Aux fins de la présente clause, le terme "disposer" inclura tout acte, contrat ou autre transaction ou série de transactions, au sens large du terme, concernant la propriété des actions de la Société et/ou des droits en vertu desquels, directement ou indirectement (même temporairement), à quel titre que ce soit, volontairement ou de force, à titre onéreux ou gratuit, entre vifs, est attribué aux tiers le produit de la cession (i) de l'intégralité de la propriété, (ii) de la nue propriété, et/ou (iii) de la propriété réelle et/ou de la jouissance sous quel titre que ce soit desdits droits ou actions.

Chaque actionnaire bénéficie d'un droit de préemption à exercer au pro rata de ses propres actions.

Dans l'hypothèse où un actionnaire renonce totalement ou partiellement à exercer son droit de préemption, ce droit sera attribué aux autres actionnaires qui ont l'intention d'exercer leur droit de préemption, et ce au prorata de leurs actions.

L'offre de cession sera communiquée à chaque actionnaire sous forme de lettre recommandée avec accusé de réception, indiquant le nom du cessionnaire, le prix, s'il en est, et le montant des actions à céder.

Le droit de préemption est exercé par les actionnaires sous forme de lettre recommandée avec accusé de réception à envoyer endéans 30 jours de la date de réception de ladite communication par l'actionnaire souhaitant céder ses actions.

Dans cette lettre, l'actionnaire déclarera exercer le droit de préemption sur l'intégralité des actions proposées à la vente, étant entendu que dans l'hypothèse où plus d'un actionnaire est habilité à exercer le droit de préemption, et l'exerçant en fait, les actions offertes seront allouées entre les actionnaires exerçant ledit droit et ce, au pro rata de leur propre actionariat.

Tout contrat signé en violation de cette clause sera considéré comme non-opposable à la Société, et aux actionnaires, et par conséquent la Société sera empêchée d'inscrire le cessionnaire au registre des actionnaires. De même, le cessionnaire ne sera pas en droit d'exercer tout droit ayant trait à la propriété des actions et des droits acquis en violation des stipulations ci-avant.

(ii) Le droit de préemption sub (i) ne sera pas applicable en cas de cession d'un actionariat quelconque dans la Société par l'actionnaire majoritaire (c'est à dire représentant au moins 50,01% du capital de la Société), à des actionnaires majoritaires, à des parties étroitement liées à ces actionnaires ou à des sociétés ayant pour bénéficiaires économiques lesdits actionnaires majoritaires ou parties qui leur sont étroitement liées.

6.6. La Société peut accepter d'émettre des actions en contrepartie d'un apport en nature, conformément aux conditions prescrites par la Loi, en particulier, l'obligation de remettre un rapport d'évaluation d'un réviseur d'entreprises indépendant répondant à la qualification de réviseur d'entreprises agréé.

6.7. Les actions sont indivisibles et la Société ne reconnaît qu'un (1) seul propriétaire par action.

6.8. La Société peut racheter ses propres actions dans les limites prévues par la Loi.

III. Gestion - Représentation

Art. 7. Conseil d'administration.

7.1. Composition du conseil d'administration

(i) La Société est gérée par un Conseil composé d'au moins trois (3) membres, qui ne doivent pas nécessairement être actionnaires.

(ii) Les administrateurs ne peuvent être nommés pour plus de six (6) ans et sont rééligibles.

(iii) Les administrateurs sont révocables à tout moment (avec ou sans raison) par une décision de l'Assemblée Générale.

(iv) Lorsqu'une personne morale est nommée administrateur, celle-ci est tenue de désigner un représentant permanent qui représente ladite personne morale dans sa mission d'administrateur. Ce représentant permanent est soumis aux mêmes règles et encourt les mêmes responsabilités que s'il avait exercé ses fonctions en son nom et pour son propre compte, sans préjudice de la responsabilité solidaire de la personne morale qu'il représente.

(v) Si le représentant permanent se trouve dans l'incapacité d'exercer sa mission, la personne morale doit nommer immédiatement un autre représentant permanent.

(vi) En cas de vacance d'un poste d'administrateur, la majorité des administrateurs restants peut y pourvoir provisoirement jusqu'à la nomination définitive, qui a lieu lors de la prochaine Assemblée Générale.

7.2. Pouvoirs du conseil d'administration

(i) Tous les pouvoirs non expressément réservés par la Loi ou les Statuts à ou aux actionnaires sont de la compétence du Conseil, qui a tous les pouvoirs pour effectuer et approuver tous les actes et opérations conformes à l'objet social.

(ii) Des pouvoirs spéciaux et limités peuvent être délégués par le Conseil à un ou plusieurs agents pour des tâches spécifiques.

(iii) Le Conseil est autorisé à déléguer la gestion journalière et le pouvoir de représenter la Société en ce qui concerne cette gestion, à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants ou autres agents, actionnaires ou non, agissant seuls ou conjointement. Si la gestion journalière est déléguée à un ou plusieurs administrateurs, le Conseil doit rendre compte à l'Assemblée Générale annuelle, de tous traitements, émoluments et/ou autres avantages quelconques, accordés à ce(s) administrateur(s) pendant l'exercice social concerné.

7.3. Procédure

(i) Le Conseil doit élire parmi ses membres un président et peut désigner un secrétaire, administrateur ou non, et qui sera responsable de la tenue des procès-verbaux des réunions du Conseil et de l'Assemblée Générale.

(ii) Le Conseil se réunit sur convocation du président ou d'au moins deux (2) administrateurs au lieu indiqué dans l'avis de convocation, qui en principe, est au Luxembourg, avec la possibilité de tenir des assemblées du conseil aussi à l'étranger.

(iii) Il est donné à tous les administrateurs une convocation écrite de toute réunion du Conseil au moins vingt-quatre (24) heures à l'avance, sauf en cas d'urgence, auquel cas la nature et les circonstances de cette urgence sont mentionnées dans la convocation à la réunion.

(iv) Aucune convocation n'est requise si tous les membres du Conseil sont présents ou représentés et s'ils déclarent avoir une parfaite connaissance de l'ordre du jour de la réunion. Un administrateur peut également renoncer à la convocation à une réunion, que ce soit avant ou après ladite réunion. Des convocations écrites séparées ne sont pas exigées pour des réunions se tenant à des heures et dans des lieux fixés dans un calendrier préalablement adopté par le Conseil.

(v) Un administrateur peut donner une procuration à tout autre administrateur afin de le représenter à toute réunion du Conseil.

(vi) Le Conseil ne peut délibérer et agir valablement que si la majorité de ses membres est présente ou représentée. Les décisions du Conseil sont valablement adoptées à la majorité des voix des administrateurs présents ou représentés. La voix du président est prépondérante en cas d'égalité des voix. Les décisions du Conseil sont consignées dans des procès-verbaux signés par le président ou par tous les administrateurs présents ou représentés à la réunion ou par le secrétaire (le cas échéant).

(vii) Tout administrateur peut participer à toute réunion du Conseil par téléphone ou visioconférence ou par tout autre moyen de communication permettant à l'ensemble des personnes participant à la réunion de s'identifier, de s'entendre et de se parler. La participation par un de ces moyens équivaut à une participation en personne à une réunion dûment convoquée et tenue.

(viii) Des résolutions circulaires signées par tous les administrateurs sont valables et engagent la Société comme si elles avaient été adoptées lors d'une réunion du Conseil dûment convoquée et tenue et portent la date de la dernière signature.

(ix) Tout administrateur qui a un intérêt opposé à celui de la Société dans une transaction qui ne concerne pas des opérations courantes conclues dans des conditions normales, est tenu d'en prévenir le Conseil et de faire mentionner cette déclaration au procès-verbal de la réunion. L'administrateur en cause ne peut prendre part à ces délibérations. Un rapport spécial relatif à ou aux transactions concernées est soumis aux actionnaires avant tout vote, lors de la prochaine Assemblée Générale.

7.4. Représentation

(i) Vis-à-vis des tiers et concernant sa gestion journalière, la Société se trouve engagée par la signature individuelle de son Président ou par la signature conjointe de deux administrateurs.

En dehors de la gestion journalière, la Société sera engagée vis-à-vis des tiers par la signature conjointe du Président et d'un autre administrateur.

(ii) Le Conseil devra obtenir l'approbation préalable de l'Assemblée Générale pour les décisions suivantes et actes de gestion: vendre, échanger, grever ou disposer de tout ou partie des biens de la Société. Cette décision d'autorisation de l'Assemblée Générale sera adoptée à la majorité des voix exprimées représentant la majorité simple du capital social nominal de la Société.

Art. 8. Administrateur unique.

8.1. Dans le cas où le nombre des actionnaires est réduit à un (1), la Société peut être gérée par un administrateur unique jusqu'à l'Assemblée Générale ordinaire suivant l'introduction d'un actionnaire supplémentaire. Dans ce cas, toute référence dans les Statuts au Conseil ou aux administrateurs doit être considérée, le cas échéant, comme une référence à cet administrateur unique.

8.2. Les transactions conclues par la Société peuvent être mentionnées dans des procès-verbaux et, sauf si elles concernent des opérations courantes conclues dans des conditions normales, doivent être ainsi mentionnées si elles sont conclues avec son administrateur unique ayant un intérêt opposé.

8.3. La Société est engagée vis-à-vis des tiers par la signature de l'administrateur unique ou par la signature conjointe ou individuelle de toutes personnes à qui des pouvoirs de signature spéciaux ont été délégués.

Art. 9. Responsabilité des administrateurs.

9.1. Les administrateurs ne contractent, à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle concernant les engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société, dans la mesure où ces engagements sont conformes aux Statuts et à la Loi.

IV. Actionnaire(s)

Art. 10. Assemblées générales des actionnaires.

10.1. Pouvoirs et droits de vote

(i) Les résolutions des actionnaires sont adoptées en Assemblées Générales.

L'Assemblée Générale a les pouvoirs les plus étendus pour adopter et ratifier tous les actes et opérations conformes à l'objet social.

(ii) Chaque action donne droit à un (1) vote.

10.2. Convocations, quorum, majorité et procédures de vote

(i) Les Assemblées Générales se tiennent au lieu et heure précisés dans les convocations qui sont en principe à Luxembourg.

(ii) Si tous les actionnaires sont présents ou représentés et se considèrent comme ayant été dûment convoqués et informés de l'ordre du jour de l'assemblée, l'Assemblée Générale peut être tenue sans convocation préalable.

(iii) Un actionnaire peut donner une procuration écrite à toute autre personne (actionnaire ou non) afin de le représenter à toute Assemblée Générale.

(iv) Chaque actionnaire peut participer à toute Assemblée Générale par téléphone ou visioconférence ou par tout autre moyen de communication similaire permettant à l'ensemble des personnes participant à la réunion de s'identifier, de s'entendre et de se parler. La participation à la réunion par un de ces moyens équivaut à une participation en personne à cette réunion.

(v) Les décisions de l'Assemblée Générale sont adoptées à la majorité simple des voix exprimées, indépendamment de la proportion du capital social représenté.

Une assemblée générale extraordinaire des actionnaires convoquée aux fins de modifier une disposition des Statuts ne pourra valablement délibérer que si au moins la moitié du capital est présente ou représentée et que l'ordre du jour indique les modifications statutaires proposées. Si la première de ces conditions n'est pas remplie, une seconde assemblée peut être convoquée, dans les formes prévues par les Statuts ou par la loi. Cette convocation reproduit l'ordre du jour, en indiquant la date et le résultat de la précédente assemblée. La seconde assemblée délibère valablement, quelle que soit la proportion du capital représenté. Dans les deux assemblées, les résolutions, pour être valables, doivent être adoptées par une majorité de deux tiers des Actionnaires présents ou représentés.

Tout changement de nationalité de la Société ainsi que toute augmentation de l'engagement d'un actionnaire dans la Société exige le consentement unanime des actionnaires et des obligataires (le cas échéant).

Art. 11. Actionnaire unique.

11.1. Lorsque le nombre des actionnaires est réduit à un (1), l'actionnaire unique exerce tous les pouvoirs conférés par la Loi à l'Assemblée Générale.

11.2. Toute référence dans les Statuts à l'Assemblée Générale doit être considérée, le cas échéant, comme une référence à cet actionnaire unique.

11.3. Les résolutions de l'actionnaire unique sont consignées dans des procès-verbaux.

V. Comptes annuels - Affectation des bénéfices - Contrôle

Art. 12. Exercice social et Approbation des comptes annuels.

12.1. L'exercice social commence le premier (1) janvier et se termine le trente-et-un décembre (31) de chaque année.

12.2. Chaque année, le Conseil dresse le bilan et le compte de résultat ainsi qu'un inventaire indiquant la valeur des actifs et passifs de la Société, avec une annexe résumant les engagements de la Société ainsi que les dettes des directeurs, administrateurs et commissaire(s) aux comptes envers la Société.

12.3. Un mois avant l'Assemblée Générale annuelle, le Conseil remet les pièces, avec un rapport sur les opérations de la Société aux commissaires aux comptes, qui doivent ensuite faire un rapport contenant leurs propositions.

12.4. L'Assemblée Générale annuelle se tient à l'adresse du siège social ou en tout autre lieu dans la commune du siège social, comme indiqué dans la convocation, le deuxième lundi du mois de mai de chaque année à 10 heures. Si ce jour n'est pas un jour ouvrable à Luxembourg, l'Assemblée Générale annuelle se tient le jour ouvrable suivant.

12.5. L'Assemblée Générale annuelle peut se tenir à l'étranger si, selon l'avis absolu et définitif du Conseil, des circonstances exceptionnelles l'exigent.

Art. 13. Commissaires aux comptes / Réviseurs d'entreprises.

13.1. Les opérations de la Société sont contrôlées par un ou plusieurs commissaires.

13.2. A titre subsidiaire, les opérations de la Société sont contrôlées par un ou plusieurs réviseurs d'entreprises, dans les cas requis par la loi.

13.3. L'Assemblée Générale nomme les commissaires aux comptes/réviseurs d'entreprises et détermine leur nombre, leur rémunération et la durée de leur mandat, lequel ne peut dépasser six (6) ans. Les commissaires aux comptes /réviseurs d'entreprises sont rééligibles.

Art. 14. Affectation des bénéfices.

14.1. Cinq pour cent (5 %) des bénéfices nets annuels de la Société sont affectés à la réserve légale. Cette affectation cesse d'être exigée lorsque la réserve légale atteint dix pour cent (10 %) du capital social.

14.2. L'Assemblée Générale décide de l'affectation du solde des bénéfices nets annuels. Elle peut affecter ce bénéfice au paiement d'un dividende, l'affecter à un compte de réserve ou le reporter conformément aux dispositions légales applicables.

14.3. Des acomptes sur dividendes peuvent être distribués à tout moment, aux conditions suivantes:

(i) des comptes intermédiaires sont établis par le Conseil;

(ii) ces comptes intérimaires montrent que des bénéfices et autres réserves (en ce compris la prime d'émission) suffisants sont disponibles pour une distribution; étant entendu que le montant à distribuer ne peut dépasser le montant des bénéfices réalisés depuis la fin du dernier exercice social dont les comptes annuels ont été approuvés, le cas échéant, augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables, et réduit par les pertes reportées et les sommes à affecter à la réserve légale ou statutaire;

(iii) la décision de distribuer des acomptes sur dividendes est adoptée par le Conseil dans les deux (2) mois suivant la date des comptes intérimaires; et

(iv) dans leur rapport au Conseil, selon le cas, les commissaires aux comptes ou les réviseurs d'entreprises doivent vérifier si les conditions prévues ci-dessous ont été remplies.

VI. Dissolution - Liquidation

15.1. La Société peut être dissoute à tout moment, par une résolution de l'Assemblée Générale, adoptée selon les modalités requises pour la modification des Statuts. L'Assemblée Générale nomme un ou plusieurs liquidateurs, action-

naires ou non, pour réaliser la liquidation et détermine leur nombre, pouvoirs et rémunération. Sauf décision contraire de l'Assemblée Générale, les liquidateurs sont investis des pouvoirs les plus étendus pour réaliser les actifs et payer les dettes de la Société.

15.2. Le boni de liquidation résultant de la réalisation des actifs et du paiement des dettes est distribué aux actionnaires proportionnellement aux actions détenues par chacun d'entre eux.

VII. Dispositions générales

16.1. Les convocations et communications, respectivement les renoncations à celles-ci, sont faites, et les résolutions circulaires sont établies par écrit, télégramme, fax, e-mail ou tout autre moyen de communication électronique.

16.2. Les procurations sont données par tout moyen mentionné ci-dessus. Les procurations relatives aux réunions du Conseil peuvent également être données par un administrateur conformément aux conditions acceptées par le Conseil.

16.3. Les signatures peuvent être sous forme manuscrite ou électronique, à condition que les signatures électroniques remplissent l'ensemble des conditions légales requises pour pouvoir être assimilées à des signatures manuscrites. Les signatures de résolutions circulaires ou de résolutions adoptées par téléphone ou vidéoconférence peuvent être apposées sur un original ou sur plusieurs copies du même document, qui ensemble, constituent un seul et même document.

16.4. Pour tous les points non expressément prévus par les Statuts, il est fait référence à la loi et, sous réserve des dispositions légales d'ordre public, à tout accord conclu de temps à autre entre les actionnaires.

Disposition transitoire

Le premier exercice social débutera à la date du présent acte et se terminera le 31 décembre 2012.

La première assemblée générale annuelle se tiendra en 2013.

Souscription et Paiement

Les actions ont été souscrites comme suit par IMMOGROUP S.A., préqualifiée.

Toutes les actions ont été intégralement libérées par des versements en espèces, de sorte que la somme de CENT MILLE EUROS (100.000.- EUR) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société.

La preuve de tous ces paiements a été donnée au notaire soussigné qui le reconnaît.

Constataion

Le notaire instrumentant a constaté que les conditions exigées par les articles 26, 26-3 et 26-5 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales ont été accomplies.

Frais

Les parties ont évalué les frais incombant à la société du chef de sa constitution à environ EUR 1.700.-

Assemblée générale extraordinaire

Et à l'instant les comparants, ès-qualités qu'ils agissent, se sont constitués en assemblée générale extraordinaire à laquelle ils se reconnaissent dûment convoqués et après avoir constaté que celle-ci était régulièrement constituée, ont à l'unanimité des voix, pris les résolutions suivantes:

Première résolution

Le nombre d'administrateurs est fixé à trois.

Sont appelés aux fonctions d'administrateurs:

- IMMOGROUP S.A., société anonyme constituée selon les lois luxembourgeoises, ayant son siège social au 6, Place de Nancy, L-2212 Luxembourg, enregistrée au Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B141728, ayant pour représentant permanent Mr. Wahbe A. TAMARI, né le 14 mai 1963 à Beyrouth, Liban, avec adresse professionnelle 1, Place Saint-Gervais, CH -1201 Genève,

- Dr Maurizio BERNARDI, né à Milan, le 9 juillet, 1950, avec adresse professionnelle Milano, V. Pisani 20 - Italie,

- Mr Felipe ORTIZ-PATIÑO, né le 26 juin 1963 à Genève, demeurant à 1, rue Francois Bellot, CH-1206 Genève.

Est nommé Président du conseil d'administration, IMMOGROUP S.A., préqualifiée.

Leur mandat expirera à l'assemblée générale annuelle des actionnaires de la Société en 2015.

Deuxième résolution

L'Assemblée décide de nommer comme commissaire aux comptes:

RSM AUDIT LUXEMBOURG S.à r.l., une société à responsabilité limitée luxembourgeoise, ayant son siège social à 6, Rue Adolphe L-1116 Luxembourg, enregistrée au Registre de commerce et des sociétés du Luxembourg sous le numéro B 113621.

Son mandat expirera à l'assemblée générale annuelle des actionnaires de la Société en 2013.

Troisième résolution

L'Assemblée décide d'établir le siège social, le principal établissement et l'administration centrale de la Société au 6, Place de Nancy, L-2212 Luxembourg.

Déclaration

Le notaire instrumentant, qui comprend et parle l'anglais, déclare par les présentes qu'à la requête de la partie comparante, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une traduction française, et en cas de divergences entre les versions anglaise et française, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, à la date qu'en tête des présentes.

Lecture du présent acte ayant été faite au mandataire de la partie comparante, ledit mandataire a signé ensemble avec le notaire, le présent

Signé: F. BONDY, H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 17 février 2012. Relation: LAC/2012/7853. Reçu soixante-quinze euros (75.- EUR).

Le Receveur (signé): I. THILL.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 23 février 2012.

Référence de publication: 2012026126/645.

(120033530) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 février 2012.

Antibe Polski S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 82, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 99.584.

Les comptes annuels au 29 février 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012031189/9.

(120040689) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 mars 2012.

State Street Services (Luxembourg) S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 47, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 88.409.

Extrait des résolutions prises par le Conseil d'administration le 15 février 2012

Le Conseil d'administration a co-opté avec effet au 15 février 2012 et jusqu'à l'Assemblée Générale Ordinaire qui statuera sur les comptes annuels de la Société au 31 décembre 2011: M. Keith Burman, né le 6 mars, à Le Cap (Afrique du Sud), ayant son adresse professionnelle à 47, avenue John F. Kennedy, L-1855 Luxembourg.

M. Andreas Demmel a démissionné de ses fonctions d'administrateur de la Société en date du 14 février 2012.

M. Iain Kenneth Stokes a démissionné de ses fonctions d'administrateur de la Société en date du 15 février 2012.

Le conseil d'administration de la Société se compose dorénavant comme suit:

M. Phil McGowan, M. Keith Burman, M. Mirko Dietz

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la Société

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2012031153/19.

(120040401) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 mars 2012.

Sunrise Communications International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 20, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 155.748.

EXTRAIT

Il résulte des décisions prises par l'assemblée générale des actionnaires en date du 23 février 2012 que:

- Madame Bénédicte Moens-Colleaux, employée privée, demeurant professionnellement à 20, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg, a démissionné de ses fonctions d'administrateur de la Société avec effet immédiat.

- Monsieur Stefan Oostvogels, employé privé, né le 21 Avril 1962 à Bruxelles, Belgique, demeurant professionnellement à 1, rue Spierzelt, L-8063 Bertrange, a été nommé aux fonctions d'administrateur de la Société avec effet immédiat et ce jusqu'à la prochaine assemblée générale annuelle des actionnaires en 2013 en remplacement de Madame Bénédicte Moens-Colleaux, administrateur démissionnaire.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 février 2012.

Pour la société

Signature

Référence de publication: 2012031154/19.

(120040357) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 mars 2012.

Atrium Development S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2212 Luxembourg, 6, place de Nancy.

R.C.S. Luxembourg B 127.123.

Extrait de l'assemblée générale des actionnaires tenue le 1^{er} mars 2012:

Les actionnaires ont décidé de remplacer le commissaire actuel Pricewaterhouse Coopers S.à.r.l., par la société PKF Abax Audit, société anonyme de droit luxembourgeois, immatriculée au R.C.S. de Luxembourg sous le numéro B 142.867, ayant son siège social au 6, Place de Nancy L-2212 Luxembourg.

Le présent mandat débutera à compter des comptes annuels clôturant au 31 décembre 2011 et prendra fin lors de l'assemblée générale tenue en 2018.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 mars 2012.

Pour la société

Référence de publication: 2012031192/16.

(120040724) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 mars 2012.

TALMIN PRIVATE S.A., société de gestion de patrimoine familial, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-2661 Luxembourg, 42, rue de la Vallée.

R.C.S. Luxembourg B 161.311.

Conformément aux dispositions de l'article 51 bis de la loi du 25 août 2006 sur les sociétés commerciales, l'administrateur LANNAGE S.A., société anonyme, R.C.S. Luxembourg B-63130, 42, rue de la Vallée, L-2661 Luxembourg, a désigné comme représentant permanent chargé de l'exécution de cette mission au nom et pour son compte au conseil d'administration de la société TALMIN PRIVATE S.A., société de gestion de patrimoine familial, société anonyme: Monsieur Yves BIEWER, 42, rue de la Vallée, L-2661 Luxembourg, en remplacement de Madame Marie BOURLOND.

Luxembourg, le 06 mars 2012.

Pour: TALMIN PRIVATE S.A., société de gestion de patrimoine familial

Société anonyme

Experta Luxembourg

Société anonyme

Mireille Wagner / Lionel Argence-Lafon

Référence de publication: 2012031167/19.

(120040393) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 mars 2012.

A. Schulman Holdings S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 91.500.000,00.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 103.028.

Les comptes annuels au 31 août 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1^{er} février 2012.

Référence de publication: 2012031176/10.

(120041197) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 mars 2012.

Taylor Wimpey Finance (Gibraltar) 2005 Limited, Société à responsabilité limitée.

Capital social: GBP 15.000,00.

Siège social: L-1130 Luxembourg, 37, rue d'Anvers.

R.C.S. Luxembourg B 110.384.

—
Extrait des résolutions prises par l'associé unique de la société à Luxembourg le 27 février 2012

Il a été décidé d'accepter la démission de Monsieur Andrew O'Shea de ses fonctions de gérant de classe C de la Société avec effet au 26 février 2012.

Il a été décidé de nommer, pour une période indéterminée, Monsieur Sébastien FRANCOIS, employé privé, né le 4 décembre 1980, à Libramont-Chevigny, Belgique et demeurant professionnellement à L-1130 Luxembourg, 37, rue d'Anvers, aux fonctions de gérant de classe C de la Société avec effet au 27 février 2012.

—
Extrait du procès-verbal de la réunion du conseil de gérance de la société tenue à Luxembourg le 08 mars 2012

Il a été décidé de transférer le siège social de la Société à L-1130 Luxembourg, 37, rue d'Anvers avec effet au 8 mars 2012.

Le siège social de l'associé unique de la Société, Taylor Wimpey Holdings Limited, enregistrée auprès du Registrar of Companies for England and Wales sous le numéro 401589 est Gate House, Turnpike Road, High Wycombe, HP12 3NR, Royaume-Uni.

L'adresse professionnelle actuelle de Messieurs Steve IMPEY et Jonathan DRAKE, gérants de classe A de la Société, est Gate House, Turnpike Road, High Wycombe, HP12 3NR, Royaume-Uni.

L'adresse professionnelle actuelle de Monsieur Aidan FOLEY, gérant de classe C de la Société est L-1130 Luxembourg, 37, Rue d'Anvers.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012031593/25.

(120041040) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 mars 2012.

A. Schulman Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 255.000,00.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 103.433.

—
Les comptes annuels au 31 août 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1^{er} février 2012.

Référence de publication: 2012031177/10.

(120041210) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 mars 2012.

A. Schulman Sàrl & Cie, SCS, Société en Commandite simple.

Capital social: EUR 91.837.500,00.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 103.434.

—
Les comptes annuels au 31 août 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 février 2012.

Référence de publication: 2012031178/10.

(120041209) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 mars 2012.

Alexander Schirrah Peinture S. à r. l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5550 Remich, 22, rue de Macher.
R.C.S. Luxembourg B 119.334.

Les comptes annuels au 31.12.2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2012031182/10.

(120041021) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 mars 2012.

Trifa SCI, Société Civile Immobilière.

Siège social: L-6637 Wasserbillig, 16, Esplanade de la Moselle.
R.C.S. Luxembourg E 2.682.

AUFLÖSUNG

Zum Unternehmen:

Die Firma TRIFA SCI wurde gem. Urkunde des Notars Frank Molitor mit Amtssitz zu Bad-Mondorf am 27. Oktober 1994 gegründet.

Änderung der Firmenanteile gem. Vertrag Nr. 7810 des vorgen. Notars vom 28. April 1995.

Anteilsverteilung zuletzt:

- Frau Herta Trierweiler = 50%
- Herr Rudolf Trierweiler = 50%

Frau Herta Trierweiler ist zwischenzeitlich verstorben. Die Gesellschaft hat weder Kapital noch Vermögen, und ist bereits seit Jahren ohne jegliche Aktivitäten. Geschäftskonten bestehen keine.

Beschluss:

Es wird beschlossen, die Gesellschaft zum 31.12.2011 aufzulösen.

Wasserbillig, den 29. November 2011.

F. RUDOLF TRIERWEILER

34, rue des Vignes

L - 6650 Wassebillig

Der alleinige Gesellschafter / Architekt Dipl. Ing. (FH)

Référence de publication: 2012031609/24.

(120041001) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 mars 2012.

Alto Advisory S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5969 Itzig, 26, rue de la Libération.
R.C.S. Luxembourg B 148.117.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Itzig, le 13 mars 2012.

Pour ALTO ADVISORY SARL

FIDUCIAIRE EVERARD - KLEIN S.A R.L.

Référence de publication: 2012031187/12.

(120041400) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 mars 2012.

Aberdeen Global, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1246 Luxembourg, 2B, rue Albert Borschette.
R.C.S. Luxembourg B 27.471.

EXTRAIT

Suivant la resolution du Conseil d'Administration en date du 21 Fevrier 2012, il a été décidé de la reconduction des administrateurs suivants jusqu'à la prochaine assemblée générale qui se tiendra en 2013.

Martin Gilbert, Christopher Little, David Van Der Stoep, Hugh Young, Gary Marshall, Bob Hutcheson, Charlie Macrae et Victoria Brown.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 13 Mars 2012.

Charlie Macrae.

Référence de publication: 2012031193/14.

(120041059) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 mars 2012.

Aberdeen Global Services S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1246 Luxembourg, 2B, rue Albert Borschette.

R.C.S. Luxembourg B 120.637.

—
EXTRAIT

Suivant la résolution du Conseil d'Administration en date du 21 Février 2012, il a été décidé de la reconduction des administrateurs suivants jusqu'à la prochaine assemblée générale qui se tiendra en 2013.

Menno De Vreeze, Rod Macrae, Alan Hawthorn, Hon-Yu Low, Ken Fry, Hugh Young, Gary Marshall.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 13 Mars 2012.

Menno De Vreeze.

Référence de publication: 2012031194/13.

(120041058) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 mars 2012.

Argousier S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1526 Luxembourg, 23, Val Fleuri.

R.C.S. Luxembourg B 125.720.

—
EXTRAIT

Monsieur Christophe BLONDEAU a remis sa démission, avec effet au 9 mars 2012, de son mandat d'administrateur de la société ARGOUSIER S.A., Société Anonyme, ayant son siège social au 23 Val Fleuri, L-1526 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 125.720 (la «Société»).

H.R.T. Révision S.à r.l. a également remis, avec effet au 9 mars 2012, sa démission de son mandat de commissaire aux comptes de la Société.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 12 mars 2012.

Référence de publication: 2012031216/15.

(120040844) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 mars 2012.

Alex-Anders S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 11A, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 107.283.

—
Extrait du Procès-Verbal de la Réunion du Conseil d'Administration tenue le 27.12.2011

Troisième résolution:

Le Conseil d'Administration a décidé, à compter de ce jour, de nommer Monsieur Claude SCHMITZ, Conseiller fiscal, né à Luxembourg, le 23/09/1955, domicilié professionnellement à Luxembourg au 2, Avenue Charles de Gaulle L-1653 Luxembourg, en qualité de Président du Conseil d'Administration. Son mandat prendra fin lors de l'Assemblée Générale statutaire annuelle qui se tiendra en 2013.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

ALEX-ANDER SA
Société Anonyme

Référence de publication: 2012031202/16.

(120041041) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 mars 2012.

UBS Access Sicav, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 33A, avenue J.F. Kennedy.
R.C.S. Luxembourg B 88.426.

CLÔTURE DE LIQUIDATION*Extrait*

Il résulte d'un acte reçu par Maître Henri HELLINCKX, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 23 JANVIER 2012, enregistré à Luxembourg, le 1^{er} février 2012, LAC/2012/4988.

Qu'a été prononcée la clôture de la liquidation de la Société d'investissement à capital variable «UBS ACCESS SICAV», ayant son siège social à L-1855 Luxembourg, 33A, Avenue J.F. Kennedy, constituée suivant un acte de Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, le 18 juillet 2002, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (le Mémorial), numéro 1237 du 22 août 2002.

La société a été mise en liquidation suivant acte reçu par le notaire Henri HELLINCKX, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 12 novembre 2010, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (le Mémorial), numéro 79 du 14 janvier 2011.

L'Assemblée décide que les livres et documents sociaux de la Société resteront déposés pendant la durée de cinq ans à l'ancien siège social de la société dissoute à L-1855 Luxembourg, 33A, avenue J.F. Kennedy.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 5 mars 2012.

Référence de publication: 2012031613/22.

(120041361) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 mars 2012.

Alex-Ander S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 11A, boulevard du Prince Henri.
R.C.S. Luxembourg B 107.283.

Les comptes annuels au 31.12.2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

ALEX-ANDER S.A.
Société Anonyme

Référence de publication: 2012031203/11.

(120041047) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 mars 2012.

Allmat Locations S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4751 Pétange, 159, route de Longwy.
R.C.S. Luxembourg B 53.238.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 mars 2012.
SG AUDIT SARL

Référence de publication: 2012031206/11.

(120041401) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 mars 2012.

Allmat Locations S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4751 Pétange, 159, route de Longwy.
R.C.S. Luxembourg B 53.238.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 mars 2012.
SG AUDIT SARL

Référence de publication: 2012031207/11.

(120041402) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 mars 2012.

APN Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1746 Luxembourg, 1, rue Joseph Hackin.
R.C.S. Luxembourg B 69.906.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire qui s'est tenue le 27 février 2012 à 09.00 heures

- Les mandats des Administrateurs et du Commissaire aux Comptes viennent à échéance à la présente Assemblée.

L'Assemblée Générale décide à l'unanimité de renouveler les mandats d'Administrateurs de M. Joseph WINANDY, M. Koen LOZIE, 61, Grand-Rue, L-8510 Redange-sur-Attert et COSAFIN S.A., 1, Rue Joseph Hackin, L-1746 Luxembourg, représentée par M. Jacques BORDET, 1, Rue Joseph Hackin, L-1746 Luxembourg, pour une période qui viendra à échéance à l'issue de l'Assemblée Générale qui statuera sur les comptes annuels arrêtés au 31.12.2011.

L'Assemblée Générale décide à l'unanimité de nommer THE CLOVER, Société Anonyme, ayant son siège social à 8, rue Haute à L-4963 Clémency en remplacement de V.O. CONSULTING LUX SA, Commissaire aux Comptes pour une période qui viendra à échéance à l'issue de l'Assemblée Générale qui statuera sur les comptes annuels arrêtés au 31.12.2011.

Copie certifiée conforme

APN Holding S.A.

Signatures

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2012031212/21.

(120041187) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 mars 2012.

Alpha Square S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2138 Luxembourg, 24, rue Saint Mathieu.
R.C.S. Luxembourg B 138.916.

CLÔTURE DE LIQUIDATION

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire tenue au siège social le 30 décembre 2011

L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de ALPHA SQUARE S.A. a pris les résolutions suivantes:

L'assemblée prononce la clôture de la liquidation et constate que la société ALPHA SQUARE S.A., en liquidation, a définitivement cessé d'exister. Les livres et documents sociaux seront déposés et conservés pendant une durée de cinq ans suivant la liquidation auprès de la société PARFININDUS S. à r.l.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 décembre 2011.

Le liquidateur

Référence de publication: 2012031208/16.

(120041122) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 mars 2012.

Altrans S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1330 Luxembourg, 46, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
R.C.S. Luxembourg B 61.203.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 mars 2012.

Référence de publication: 2012031209/10.

(120041408) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 mars 2012.

Altrans S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1330 Luxembourg, 46, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
R.C.S. Luxembourg B 61.203.

Extraits des décisions prises par les actionnaires lors de l'assemblée générale ordinaire tenue le 6 mai 2011

A l'unanimité, les actionnaires ont décidé de renouveler le mandat du commissaire en place à savoir la société Sofidéc S.à.r.l., et ce jusqu'à l'assemblée générale statuant sur les comptes annuels clos au 31 décembre 2011 et devant se tenir en 2012.

Par ailleurs, les actionnaires confirment la nomination de Monsieur Eric Verberckt au poste de délégué à la gestion journalière et ce jusqu'à l'assemblée générale statuant sur les comptes annuels clos au 31 décembre 2011 et devant se tenir en 2012.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour Altrans S.A

Fiduciaire Patrick Sganzerla S.à r.l.

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2012031210/19.

(120041409) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 mars 2012.

Assurances Rohmann S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3314 Bergem, 8, rue des Fleurs.

R.C.S. Luxembourg B 154.756.

Les comptes annuels au 31.12.2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012031218/9.

(120041076) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 mars 2012.

Art. C. Peinture S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4082 Esch-sur-Alzette, 11, rue Zénon Bernard.

R.C.S. Luxembourg B 140.643.

EXTRAIT

Il résulte d'un procès verbal de l'assemblée générale extraordinaire de la société ART. C. PEINTURE SARL qui s'est tenue au siège social de la société le 12 mars 2012 que:

1. La société transfère son siège social au 11, rue Zenon Bernard à L-4082 Esch-sur-Alzette

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 mars 2012.

Art. C. Peinture Sarl

LPL Expert-Comptable Sarl

Référence de publication: 2012031217/15.

(120041049) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 mars 2012.

Graham Packaging European Holdings (Luxembourg) II S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-5365 Munsbach, 6C, rue Gabriel Lippmann.

R.C.S. Luxembourg B 167.242.

STATUTES

In the year two thousand twelve, on the thirteenth day of February.

Before Us, Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

THERE APPEARED:

Graham Packaging France Partners, a partnership governed by the laws of Pennsylvania, having its registered office at 2401 Pleasant Valley Road, York, Pennsylvania, 17402, USA, registered under number 2670162,

here represented by Vanessa Schmitt, Avocat à la Cour, with professional address in Luxembourg, by virtue of a power of attorney given under private seal.

The said proxy, after having been signed "ne varietur" by the proxyholder of the appearing party and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

Such appearing party, represented as stated here-above, have requested the undersigned notary, to state as follows the articles of association of a private limited liability company (société à responsabilité limitée), which is hereby incorporated:

I. Name - Registered office - Object - Duration

Art. 1. Name. There is formed a private limited liability company (société à responsabilité limitée) under the name “Graham Packaging European Holdings (Luxembourg) II S.à r.l.” (hereafter the Company), which will be governed by the laws of Luxembourg, in particular by the law dated August 10, 1915, on commercial companies, as amended (hereafter the Law), as well as by the present articles of association (hereafter the Articles).

Art. 2. Registered office.

2.1. The registered office of the Company is established in the municipality of Schuttrange, Grand Duchy of Luxembourg. It may be transferred within the boundaries of the municipality by a resolution of the board of managers of the Company. The registered office may further be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of the single shareholder or the general meeting of shareholders adopted in the manner required for the amendment of the Articles.

2.2. Branches, subsidiaries or other offices may be established either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by a resolution of the board of managers of the Company. Where the board of managers of the Company determines that extraordinary political or military developments or events have occurred or are imminent and that these developments or events would interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these extraordinary circumstances. Such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Company, which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg incorporated company.

Art. 3. Object.

3.1 The corporate object of the Company is (i) the acquisition, holding and disposal, in any form, by any means, whether directly or indirectly, of participations, rights and interests in, and obligations of, Luxembourg and foreign companies, (ii) the acquisition by purchase, subscription, or in any other manner, as well as the transfer by sale, exchange or in any other manner of stock, bonds, debentures, notes and other securities or financial instruments of any kind (including notes or parts or units issued by Luxembourg or foreign mutual funds or similar undertakings) and receivables, claims or loans or other credit facilities and agreements or contracts relating thereto, and (iii) the ownership, administration, development and management of a portfolio of assets (including, among other things, the assets referred to in (i) and (ii) above).

3.2 The Company may carry out all transactions (i) in direct or indirect connection with the object of the Company or which may be useful to carry out its object and (ii) pertaining directly or indirectly to the acquisition of participations in any enterprise or company in any form whatsoever, and the administration, management, control and development of those participations.

3.3. The Company may borrow in any form except by way of public offer. It may issue, by way of private placement only, notes, bonds and debentures and any kind of debt and/or equity securities. The Company may lend funds including, without limitation, the proceeds of any borrowings and/or issues of debt or equity securities to its subsidiaries, affiliated companies and/or any other companies. The Company may also give guarantees and pledge, transfer, encumber or otherwise create and grant security over all or over some of its assets to guarantee its own obligations and undertakings and/or obligations and undertakings of any other company, and, generally, for its own benefit and/or the benefit of any other company or person.

3.4 The Company may carry out in Luxembourg and/or abroad any transaction and make any investment which it considers necessary or useful to fulfil or develop its object, permitted to Luxembourg companies under the Law.

Art. 4. Duration.

4.1. The Company is formed for an unlimited period of time.

4.2 The Company shall not be dissolved by reason of death, suspension of civil rights, incapacity, insolvency, bankruptcy or any similar event affecting one or several of the shareholders.

II. Capital - Shares

Art. 5. Capital.

5.1. The Company’s corporate capital is fixed at twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500) represented by five hundred (500) shares in registered form with a par value of twenty-five euro (EUR 25) each, all subscribed and fully paid-up.

5.2. The share capital of the Company may be increased or reduced at any time by a resolution of the single shareholder or, as the case may be, by the general meeting of shareholders, adopted in the manner required for the amendment of the Articles.

Art. 6. Shares.

6.1. Each share entitles the holder to a fraction of the corporate assets and profits of the Company in direct proportion to the number of shares in existence.

6.2. The Company will regard the shares as indivisible, with only one owner permitted per share. Joint co-owners have to appoint a sole person as their representative in dealings with the Company.

6.3. Shares are freely transferable among shareholders or, if there is no more than one shareholder, to third parties.

If the Company has more than one shareholder, the transfer of shares to non-shareholders is subject to the prior approval of the general meeting of shareholders representing at least three quarters of the share capital of the Company.

A share transfer will only be binding upon the Company or third parties following a notification to, or acceptance by, the Company in accordance with article 1690 of the civil code.

For all other matters, reference is being made to articles 189 and 190 of the Law.

6.4. A shareholders' register will be kept at the registered office of the Company in accordance with the provisions of the Law and may be examined by each shareholder who so requests.

6.5. The Company may redeem its own shares within the limits set forth by the Law.

III. Management - Representation

Art. 7. Board of managers.

7.1. The Company is managed by a board of managers composed of at least one A manager and at least one B manager. The managers are appointed and designated as A manager or B manager by a resolution of the shareholders which sets the term of their office. The manager(s) need not to be shareholder(s).

7.2. The managers may be dismissed at any time ad nutum (without any reason).

Art. 8. Powers of the board of managers.

8.1. All powers not expressly reserved by the Law or the present Articles to the general meeting of shareholders fall within the competence of the board of managers, which shall have all powers to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's object.

8.2. Special and limited powers may be delegated for determined matters to one or more agents, either shareholders or not, by the board of managers of the Company.

Art. 9. Procedure.

9.1. The board of managers shall meet as often as the Company's interests so require or upon request of any manager at the place indicated in the convening notice.

9.2. Written notice of any meeting of the board of managers shall be given to all managers at least 24 (twenty-four) hours in advance of the date set for such meeting, except in case of emergency, in which case the nature of such circumstances shall be set forth in the convening notice of the meeting of the board of managers.

9.3. No such convening notice is required if all the members of the board of managers of the Company are present or represented at the meeting and if each states it has been duly informed of the meeting, and has full knowledge of the agenda of the meeting. The notice may be waived by the consent in writing, whether in original, by telegram, telex, facsimile or e-mail, of each member of the board of managers of the Company.

9.4. Any manager may act at any meeting of the board of managers by appointing in writing another manager as his proxy.

9.5. The board of managers can validly deliberate and act only if a majority of its members is present or represented, including at least one A manager and one B manager. A resolution of the board of managers is validly passed by a majority of the votes cast provided that at least one A manager and one B manager approves the resolution. The resolutions of the board of managers will be recorded in minutes signed by all the managers present or represented at the meeting. A copy will be sent to any manager not present.

9.6. Any manager may participate in any meeting of the board of managers by telephone or video conference call or by any other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to hear and speak to each other. The participation in a meeting by these means is deemed equivalent to a participation in person at such meeting.

9.7. Circular resolutions signed by all the managers shall be valid and binding in the same manner as if passed at a meeting duly convened and held. Such signatures may appear on a single document or on multiple copies of an identical resolution and may be evidenced by letter or facsimile.

Art. 10. Representation. The Company will be bound in all circumstances by the joint signatures of two managers of the Company, one of whom must be an A manager and one a B manager, or, as the case may be, by the joint or single signatures of any persons to whom such signatory power has been validly delegated in accordance with article 8.2. of these Articles.

Art. 11. Liability of the managers. The managers assume, by reason of their mandate, no personal liability in relation to any commitment validly made by them in the name of the Company, provided such commitment is in compliance with these Articles as well as the applicable provisions of the Law.

IV. General meetings of shareholders

Art. 12. Powers and voting rights.

12.1. The single shareholder assumes all powers conferred by the Law to the general meeting of shareholders.

12.2. Each shareholder has voting rights commensurate to its shareholding.

12.3. Each shareholder may appoint any person or entity as his attorney pursuant to a written proxy given by letter, telegram, telex, facsimile or e-mail, to represent him at the general meetings of shareholders.

Art. 13. Form - Quorum - Majority.

13.1. If there are not more than twenty-five shareholders, the decisions of the shareholders may be passed by circular resolution, the text of which shall be sent to all the shareholders in writing, whether in original or by telegram, telex, facsimile or e-mail. The shareholders shall cast their vote by signing the circular resolution. The signatures of the shareholders may appear on a single document or on multiple copies of an identical resolution and may be evidenced by letter or facsimile.

13.2. Resolutions are only validly passed if (subject to 13.3) they are adopted by shareholders owning more than half of the share capital.

13.3. However, resolutions to alter the Articles or to dissolve and liquidate the Company may only be passed by a majority of the shareholders owning at least three quarters of the Company's share capital.

V. Annual accounts - Allocation of profits

Art. 14. Accounting Year.

14.1. The accounting year of the Company shall begin on the first of January of each year and end on the thirty-first December of the same year.

14.2. Each year, with reference to the end of the Company's year, the board of managers must prepare the balance sheet and the profit and loss accounts of the Company as well as an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities, with an annex summarising all the Company's commitments and the debts of the managers, the statutory auditor(s) (if any) and shareholders towards the Company.

14.3. Each shareholder may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

Art. 15. Allocation of Profits.

15.1. The gross profits of the Company stated in the annual accounts, after deduction of general expenses, amortisation and expenses represent the net profit. An amount equal to five per cent (5%) of the net profits of the Company is allocated to the statutory reserve, until this reserve amounts to ten per cent (10%) of the Company's nominal share capital.

15.2. The general meeting of shareholders has discretionary power to dispose of the surplus. It may in particular allocate such profit to the payment of a dividend or transfer it to the reserve or carry it forward.

15.3. Interim dividends may be distributed, at any time, under the following conditions:

(i) a statement of accounts or an inventory or report is established by the manager or the board of managers of the Company;

(ii) this statement of accounts, inventory or report shows that sufficient funds are available for distribution; it being understood that the amount to be distributed may not exceed realised profits since the end of the last financial year, increased by carried forward profits and distributable reserves but decreased by carried forward losses and sums to be allocated to the statutory reserve;

(iii) the decision to pay interim dividends is taken by the single shareholder or the general meeting of shareholders of the Company;

(iv) assurance has been obtained that the rights of the creditors of the Company are not threatened.

VI. Dissolution - Liquidation

16.1. In the event of the dissolution of the Company, the liquidation will be carried out by one or several liquidators, who do not need to be shareholders, appointed by a resolution of the single shareholder or the general meeting of shareholders which will determine their powers and remuneration. Unless otherwise provided for in the resolution of the shareholder(s) or by law, the liquidators shall be invested with the broadest powers for the realisation of the assets and payments of the liabilities of the Company.

16.2. The surplus resulting from the realisation of the assets and the payment of the liabilities of the Company shall be paid to the shareholder or, in the case of a plurality of shareholders, the shareholders in proportion to the shares held by each shareholder in the Company.

VI. General provision

17. Reference is made to the provisions of the Law for all matters for which no specific provision is made in these Articles.

Transitory provision

The first accounting year shall begin on the date of this deed and shall end on 31 December 2012.

Subscription - Payment

Graham Packaging France Partners, prenamed and represented as stated here-above, declares to subscribe for five hundred (500) shares of the Company and to fully pay them up by way of a contribution in cash in an amount of twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500).

The amount of twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500) is at the disposal of the Company, as has been proved to the undersigned notary, who expressly acknowledges it.

Estimate

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of its incorporation are estimated at approximately one thousand four hundred Euros (1,400.-EUR).

Resolutions of the shareholders

Immediately after the incorporation of the Company, the sole shareholder of the Company, representing the entirety of the subscribed share capital has passed the following resolutions:

1. (i) The following person is appointed as A manager of the Company for an indefinite period of time:

– Gregory Alan Cole, Executive, born on March 12, 1963, in Auckland, New Zealand, whose private address is at 18 Tarata Street, Mt Eden, Auckland, New Zealand.

(ii) The following persons are appointed as B managers of the Company for an indefinite period of time:

– Herman Günther SCHOMMARZ, Company director, born on November 20, 1970, in Amersfoort (South Africa), whose professional address is at 6C rue Gabriel Lippmann, L-5365 Munsbach, Grand Duchy of Luxembourg; and

– Stewart KAM-CHEONG, Réviseur d'entreprises agréé, born on July 22, 1962, in Port Louis (Mauritius), whose professional address is at 6C rue Gabriel Lippmann, L-5365 Munsbach, Grand Duchy of Luxembourg.

2. The registered office of the Company is set at 6C rue Gabriel Lippmann, L-5365 Munsbach, Grand Duchy of Luxembourg.

Declaration

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a French version and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

WHEREOF, the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxyholder of the appearing party, who signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille douze, le treizième jour de février.

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

A COMPARU:

Graham Packaging France Partners, une société gouvernée par les lois de Pennsylvanie, ayant son siège social au 2401 Pleasant Valley Road, York, Pennsylvanie, 17402, Etats-Unis d'Amérique, immatriculée sous le numéro 2670162,

ici représentée par Vanessa Schmitt, Avocat à la Cour, avec adresse professionnelle à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

Ladite procuration restera, après avoir été signée "ne varietur" par le mandataire du comparant et le notaire instrumentant, annexée aux présentes pour être formalisées avec elles.

Lequel comparant, ès-qualité, a requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une société à responsabilité limitée dont il a arrêté les statuts comme suit:

I. Dénomination - Siège social - Objet social - Durée

Art. 1^{er}. Dénomination. Il est établi une société à responsabilité limitée sous la dénomination "Graham Packaging European Holdings (Luxembourg) II S.à r.l." (la Société), qui sera régie par les lois du Luxembourg, en particulier par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée (la Loi) et par les présents statuts (les Statuts).

Art. 2. Siège social.

2.1. Le siège social est établi dans la municipalité de Schuttrange, Grand-Duché de Luxembourg. Il peut être transféré dans les limites de la municipalité par simple décision du gérant, ou en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance.

Il peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par résolution de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés délibérant comme en matière de modification des Statuts.

2.2. Il peut être créé par simple décision du conseil de gérance des succursales, filiales ou bureaux tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger. Lorsque le conseil de gérance estime que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée entre le siège social et l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales. Cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société qui restera une société luxembourgeoise.

Art. 3. Objet social.

3.1 La Société a pour objet social (i) l'acquisition, la détention et la cession, sous quelque forme que ce soit et par tous moyens, par voie directe ou indirecte, de participations, droits, intérêts et engagements dans des sociétés luxembourgeoises ou étrangères, (ii) l'acquisition par achat, souscription ou de toute autre manière, ainsi que l'aliénation par vente, échange ou de toute autre manière de titres, obligations, créances, billets et autres valeurs ou instruments financiers de toutes espèces (notamment d'obligations ou de parts émises par des fonds commun de placement luxembourgeois ou par des fonds étrangers, ou tout autre organisme similaire), de prêts ou toute autre facilité de crédit, ainsi que des contrats portant sur les titres précités ou y relatifs et (iii) la possession, l'administration, le développement et la gestion d'un portefeuille d'actifs (composé notamment d'actifs tels que ceux définis dans les paragraphes (i) et (ii) ci-dessus).

3.2 La Société peut accomplir toutes transactions (i) directement ou indirectement liées à son objet ou qui peuvent être utiles à l'accomplissement de son objet et (ii) relatives, directement ou indirectement, à l'acquisition de participations dans toutes sociétés ou entreprises sous quelque forme que ce soit et l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

3.3 La Société pourra emprunter sous quelque forme que ce soit sauf par voie d'offre publique. Elle peut procéder, uniquement par voie de placement privé, à l'émission de parts sociales et obligations et d'autres titres représentatifs d'emprunts et/ou de créances. La Société pourra prêter des fonds, en ce compris, sans limitation, ceux résultant des emprunts et/ou des émissions d'obligations ou de valeurs, à ses filiales, sociétés affiliées et/ou à toute autre société. La Société pourra aussi donner des garanties et nantir, transférer, grever, ou créer de toute autre manière et accorder des sûretés sur toutes ou partie de ses actifs afin de garantir ses propres obligations et engagements et/ou obligations et engagements de toute autre société, et, de manière générale, en sa faveur et/ou en faveur de toute autre société ou personne.

3.4 La Société pourra accomplir à Luxembourg ou à l'étranger, toutes opérations et faire tous investissements qu'elle considère nécessaire ou utile pour réaliser son objet social, lorsque ces opérations ou investissements sont permis par la loi luxembourgeoise sur les sociétés.

4. Durée.

4.1 La Société est constituée pour une durée illimitée.

4.2 La Société ne sera pas dissoute par suite du décès, de l'interdiction, de l'incapacité, de l'insolvabilité, de la faillite ou de tout autre événement similaire affectant un ou plusieurs associés.

II. Capital - Parts sociales

Art. 5. Capital.

5.1. Le capital social est fixé à douze mille cinq cents euros (EUR 12.500), représenté par cinq cents (500) parts sociales sous forme nominative d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées.

5.2. Le capital social de la Société pourra être augmenté ou réduit en une seule ou plusieurs fois par résolution de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés délibérant comme en matière de modification des Statuts.

Art. 6. Parts sociales.

6.1. Chaque part sociale donne droit à une fraction des actifs et bénéfices de la Société en proportion directe avec le nombre des parts sociales existantes.

6.2. Envers la Société, les parts sociales sont indivisibles, de sorte qu'un seul propriétaire par part sociale est admis. Les copropriétaires indivis doivent désigner une seule personne qui les représente auprès de la Société.

6.3. Les parts sociales sont librement transmissibles entre associés et, en cas d'associé unique, à des tiers.

En cas de pluralité d'associés, la cession de parts sociales à des non-associés n'est possible qu'avec l'agrément donné en assemblée générale des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

La cession de parts sociales n'est opposable à la Société ou aux tiers qu'après qu'elle ait été notifiée à la Société ou acceptée par elle en conformité avec les dispositions de l'article 1690 du code civil.

Pour toutes autres questions, il est fait référence aux dispositions des articles 189 et 190 de la Loi.

6.4. Un registre des associés sera tenu au siège social de la Société conformément aux dispositions de la Loi où il pourra être consulté par chaque associé.

6.5. La Société peut procéder au rachat de ses propres parts sociales dans les limites et aux conditions prévues par la Loi.

III. Gestion - Représentation

Art. 7. Conseil de gérance.

7.1 La Société est gérée par un conseil de gérance composé d'au moins un gérant de classe A et d'au moins un gérant de classe B. Les gérants sont nommés et désignés comme gérant de classe A ou gérant de classe B par résolution de l'assemblée générale des associés laquelle fixera la durée de leur mandat. Les gérants ne sont pas nécessairement des associés.

7.2 Les gérants sont révocables ad nutum en tout temps (sans raison).

Art. 8. Pouvoirs du conseil de gérance.

8.1. Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des associés par la Loi ou les présents Statuts seront de la compétence du conseil de gérance qui aura tous pouvoirs pour effectuer et approuver tous actes et opérations conformes à l'objet social.

8.2. Des pouvoirs spéciaux et limités pour des tâches spécifiques peuvent être délégués à un ou plusieurs agents, associés ou non, par le conseil de gérance.

Art. 9. Procédure.

9.1. Le conseil de gérance se réunira aussi souvent que l'intérêt de la Société l'exige ou sur convocation d'un des gérants au lieu indiqué dans l'avis de convocation.

9.2. Il sera donné à tous les gérants un avis écrit de toute réunion du conseil de gérance au moins 24 (vingt-quatre) heures avant la date prévue pour la réunion, sauf en cas d'urgence, auquel cas la nature (et les motifs) de cette urgence seront mentionnés brièvement dans l'avis de convocation de la réunion du conseil de gérance.

9.3. La réunion peut être valablement tenue sans convocation préalable si tous les gérants de la Société sont présents ou représentés lors de la réunion et déclarent chacun avoir été dûment informés de la réunion et de son ordre du jour. Il peut aussi être renoncé à la convocation avec l'accord de chaque gérant de la Société donné par écrit soit en original, soit par télégramme, télex, téléfax ou courrier électronique.

9.4. Tout gérant pourra se faire représenter aux réunions du conseil de gérance en désignant par écrit un autre gérant comme son mandataire.

9.5. Le conseil de gérance ne pourra délibérer et agir valablement que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, en ce compris au moins un gérant de classe A et au moins un gérant de classe B. Les décisions du conseil de gérance ne sont prises valablement qu'à la majorité des voix et à la condition qu'au moins un gérant de classe A et au moins un gérant de classe B aient marqué leur accord. Les procès-verbaux des réunions du conseil de gérance seront signés par tous les gérants présents ou représentés à la réunion.

9.6. Tout gérant peut participer à la réunion du conseil de gérance par téléphone ou vidéo conférence ou par tout autre moyen de communication similaire, ayant pour effet que toutes les personnes participant à la réunion peuvent s'entendre et se parler. La participation à la réunion par un de ces moyens équivaut à une participation en personne à la réunion.

9.7. Les résolutions circulaires signées par tous les gérants seront considérées comme étant valablement adoptées comme si une réunion du conseil de gérance dûment convoquée avait été tenue. Les signatures des gérants peuvent être apposées sur un document unique ou sur plusieurs copies d'une résolution identique, envoyées par lettre ou téléfax.

Art. 10. Représentation. La Société sera engagée, en toutes circonstances, vis-à-vis des tiers par les signatures conjointes de deux gérants, dont l'un doit être un gérant de classe A, et l'autre, un gérant de classe B de la Société, ou, le cas échéant, par les signatures individuelle ou conjointes de toutes personnes à qui de tels pouvoirs de signature ont été valablement délégués conformément à l'article 8.2. des Statuts.

Art. 11. Responsabilités des gérants. Les gérants ne contractent à raison de leur fonction aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société, dans la mesure où ces engagements sont pris en conformité avec les Statuts et les dispositions de la Loi.

IV. Assemblée générale des associés

Art. 12. Pouvoirs et droits de vote.

12.1. L'associé unique exerce tous les pouvoirs qui sont attribués par la Loi à l'assemblée générale des associés.

12.2. Chaque associé possède des droits de vote proportionnels au nombre de parts sociales détenues par lui.

12.3. Tout associé pourra se faire représenter aux assemblées générales des associés de la Société en désignant par écrit, soit par lettre, télégramme, télex, téléfax ou courrier électronique une autre personne comme mandataire.

Art. 13. Forme - Quorum - Majorité.

13.1. Lorsque le nombre d'associés n'excède pas vingt-cinq associés, les décisions des associés pourront être prises par résolution circulaire dont le texte sera envoyé à chaque associé par écrit, soit en original, soit par télégramme, télex,

téléfax ou courrier électronique. Les associés exprimeront leur vote en signant la résolution circulaire. Les signatures des associés apparaîtront sur un document unique ou sur plusieurs copies d'une résolution identique, envoyées par lettre ou téléfax.

13.2. Les décisions collectives ne sont valablement prises (sous réserve de l'article 13.3) que pour autant qu'elles soient adoptées par des associés détenant plus de la moitié du capital social.

13.3. Toutefois, les résolutions prises pour la modification des Statuts ou pour la dissolution et la liquidation de la Société seront prises à la majorité des voix des associés représentant au moins les trois quarts du capital social de la Société.

V. Comptes annuels - Affectation des bénéfices

Art. 14. Exercice social.

14.1. L'exercice social commence le premier janvier de chaque année et se termine le trente et un décembre de la même année.

14.2. Chaque année, à la fin de l'exercice social de la Société le conseil de gérance, doit préparer le bilan et les comptes de profits et pertes de la Société, ainsi qu'un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la Société, avec une annexe résumant tous les engagements de la Société et les dettes des gérants, commissaire(s) aux comptes (si tel est le cas), et associés envers la Société.

14.3. Tout associé peut prendre connaissance de l'inventaire et du bilan au siège social de la Société.

Art. 15. Affectation des bénéfices.

15.1. Les profits bruts de la Société repris dans les comptes annuels, après déduction des frais généraux, amortissements et charges constituent le bénéfice net. Il sera prélevé cinq pour cent (5%) sur le bénéfice net annuel de la Société qui sera affecté à la réserve légale jusqu'à ce que cette réserve atteigne dix pour cent (10%) du capital social de la Société.

15.2. L'assemblée générale des associés décidera discrétionnairement de l'affectation du solde restant du bénéfice net annuel. Elle pourra en particulier attribuer ce bénéfice au paiement d'un dividende, l'affecter à la réserve ou le reporter.

15.3. Des dividendes intérimaires pourront être distribués à tout moment dans les conditions suivantes:

- (i) un état comptable ou un inventaire ou un rapport est dressé par le gérant ou le conseil de gérance de la Société;
- (ii) il ressort de cet état comptable, inventaire ou rapport que des fonds suffisants sont disponibles pour la distribution, étant entendu que le montant à distribuer ne peut excéder les bénéfices réalisés depuis la fin du dernier exercice social, augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables mais diminué des pertes reportées et des sommes à allouer à la réserve légale;
- (iii) la décision de payer les dividendes intérimaires est prise par l'associé unique ou l'assemblée générale des associés de la Société;
- (iv) le paiement est fait dès lors qu'il est établi que les droits des créanciers de la Société ne sont pas menacés

VI. Dissolution - Liquidation

16.1. En cas de dissolution de la Société, la liquidation sera assurée par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par résolution de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés qui fixera leurs pouvoirs et rémunération. Sauf disposition contraire prévue dans la résolution du (ou des) gérant(s) ou par la loi, les liquidateurs seront investis des pouvoirs les plus étendus pour la réalisation des actifs et le paiement des dettes de la Société.

16.2. Le boni de liquidation résultant de la réalisation des actifs et après paiement des dettes de la Société sera attribué à l'associé unique, ou en cas de pluralité d'associés, aux associés proportionnellement au nombre de parts sociales détenues par chacun d'eux dans la Société.

VI. Disposition générale

17. Pour tout ce qui ne fait pas l'objet d'une disposition spécifique par les présents Statuts, il est fait référence à la Loi.

Disposition transitoire

La première année sociale débutera à la date du présent acte et se terminera au 31 décembre 2012.

Souscription - Libération

Graham Packaging France Partners, prénommée et représentée comme dit ci-dessus, déclare souscrire à cinq cents (500) parts sociales de la Société et les libérer intégralement par versement en espèces de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500).

La somme de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500) est à la disposition de la Société, ce qui a été prouvé au notaire instrumentant, qui le reconnaît expressément.

Frais

Le comparant a évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution à environ mille quatre cents Euros (1.400,- EUR).

Décision des associés

Et aussitôt après la constitution de la Société, les associés de la Société, représentant l'intégralité du capital social souscrit, ont pris les résolutions suivantes:

1. (i) La personne suivante est nommée comme gérant de classe A de la Société pour une durée indéterminée:
 - Gregory Alan Cole, Executive, né le 12 mars 1963 à Auckland, Nouvelle-Zélande, ayant pour adresse personnelle 18 Tarata Street, Mt Eden, Auckland, Nouvelle-Zélande.
- (ii) Les personnes suivantes sont nommées comme gérants de classe B de la Société pour une durée indéterminée:
 - Herman Günther SCHOMMARZ, gérant de sociétés, né le 20 novembre 1970 à Amersfoort (Afrique du Sud), dont l'adresse professionnelle est au 6C rue Gabriel Lippmann, L-5365 Munsbach, Grand-Duché de Luxembourg; et
 - Stewart KAM-CHEONG, Réviseur d'entreprises agréé, né le 22 juillet, 1962, à Port Louis (Ile Maurice), dont l'adresse professionnelle est au 6C rue Gabriel Lippmann, L-5365 Munsbach, Grand-Duché de Luxembourg.
2. Le siège social de la Société est établi au 6C rue Gabriel Lippmann, L-5365 Munsbach, Grand-Duché de Luxembourg.

Déclaration

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande du comparant, le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Dont Acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire du comparant, le mandataire du comparant a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: V. SCHMITT et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 15 février 2012. Relation: LAC/2012/7381. Reçu soixante-quinze euros (75,- EUR).

Le Receveur (signé): I. THILL.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la société sur demande, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 mars 2012.

Référence de publication: 2012029234/424.

(120038384) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 mars 2012.

Anemoi International Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 19, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 160.055.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Extrait sincère et conforme

Anemoi International Luxembourg S.à r.l.

Signature

Référence de publication: 2012031211/13.

(120040695) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 mars 2012.

Euro-Creativ SA, Société Anonyme.

Siège social: L-4384 Ehlerange, ZARE Ouest.

R.C.S. Luxembourg B 118.288.

Extrait de résolution de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 08.03.2012

Les actionnaires de la société EURO-CREATIV S.A. réunis le 08.03.2012 au siège social, ont décidé à l'unanimité ce qui suit:

1. Révocation de la société ACCURATE S.A., de son mandat de commissaire aux comptes.

2. Nomination de la société FIDUCIAIRE DI FINO & ASSOCIES S.à r.l., 6, Boulevard Pierre Dupong, L-1430 Luxembourg inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le N° B 103 178, au poste de commissaire aux comptes.

3. Nomination de Madame Aigul NOVROUZOVA, née le 28 janvier 1975 à Tchiderty (KAZ), demeurant à D-66763 Dillingen, Stettinerstrasse 29, au poste d'administrateur.

4. Révocation de la société CRea(k)tiv GmbH, de son mandat d'administrateur-délégué.

5. Nomination de Madame Aigul NOVROUZOVA, née le 28 janvier 1975 à Tchiderty (KAZ), demeurant à D-66763 Dillingen, Stettinerstrasse 29, au poste d'administrateur-délégué, avec pouvoir d'engager la société avec la signature individuelle.

Fait à Luxembourg, le 08.03.2012.

Pour extrait conforme

Signature

Référence de publication: 2012031331/23.

(120041370) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 mars 2012.

APN Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1746 Luxembourg, 1, rue Joseph Hackin.

R.C.S. Luxembourg B 69.906.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FIDUPAR

1 rue Joseph Hackin

L-1746 Luxembourg

Signatures

Référence de publication: 2012031213/13.

(120041188) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 mars 2012.

APN Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1746 Luxembourg, 1, rue Joseph Hackin.

R.C.S. Luxembourg B 69.906.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FIDUPAR

1 rue Joseph Hackin

L-1746 Luxembourg

Signatures

Référence de publication: 2012031214/13.

(120041189) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 mars 2012.

Avrius S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8070 Bertrange, 10B, rue des Mérovingiens.

R.C.S. Luxembourg B 85.631.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012031220/9.

(120040889) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 mars 2012.
